

au cœur du social

OPTIONS

EUROPE
LA RÉSISTIBLE
AUSTÉRITÉ
Page 28

Le statut cadre a-t-il vécu ? Le Medef veut sa peau : trop « rigide », trop « social », trop « professionnel ». Un affrontement aux enjeux majeurs. **Pages 16 à 27**

Ce qui se joue autour du **Statut cadre**

ÉGYPTE
La déferlante
démocratique
Page 46



Un site dédié au 16^e Congrès de l'Ugict-Cgt:
www.congres.ugict.cgt.fr

Vous y trouverez :

- Le projet de document d'orientation
- Le bilan d'activité
- Des vidéos :
 - le 16^e Congrès : c'est parti !
 - les enjeux du congrès :
 - ▶ les enseignements du mouvement social
 - ▶ cadres et Cgt : la syndicalisation
- ▶ souffrance : ce qui doit changer dans le travail
- ▶ les attentes vis-à-vis du congrès
- les jeunes diplômés
- le management
- l'organisation spécifique...
- Vos contributions d'amendements à adresser par courriel à l'Ugict : ugict@cgt.fr

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

**RÉDACTEUR EN CHEF
TECHNIQUE**
Vladimir Sartin

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Gérard
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
111, rue Saint-Maur
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2011



éditorial

Coup de jeune

La jeunesse et ses aspirations démocratiques sont au cœur des processus révolutionnaires en cours en Tunisie et en Egypte. Le rejet de la dictature et d'une situation économique et sociale que le capitalisme mondialisé a rendue invivable fait tache d'huile. Le respect de la dignité d'une jeunesse notamment diplômée, assoiffée de liberté et de mieux-vivre est moteur de mouvements populaires d'ampleur propre à renverser tous les pouvoirs. Ce sont aussi les dynamiques démocratiques qui se mondialisent et qui vont bouleverser bien des choses dans les années qui viennent.

Même si rien n'est comparable, l'irruption des jeunes dans le mouvement social de l'automne 2010 sur les retraites en France, sur une question qui leur semblait jusqu'alors éloignée, a compté dans le rapport de forces.

La décision du 49^e Congrès de la Cgt de faire de la réponse aux besoins et aux attentes des jeunes un axe stratégique de notre activité syndicale pointe un levier de transformation considérable du syndicalisme comme de la société.

Le congrès de l'Ugict (29 mars-1^{er} avril) ne va pas être en reste en faisant de la participation et de l'implication des jeunes diplômés un événement majeur. Ceux-ci aspirent à être utiles socialement et à s'accomplir dans leur vie et leur travail, à travers leurs choix et engagements.

Leur vision est contestataire du présent mais constructive de l'avenir. Leur souhait de bien travailler, conjuguant la finalité sociale et leur propre épanouissement, rencontre les luttes non seulement contre les statuts précaires, mais aussi contre la souffrance au travail et le travail au rendement, le « *mal-travail* » et le mode de management qui le véhicule. La démocratie dans l'entreprise et la sphère économique émergent comme un axe d'intervention. Après le mouvement sur les retraites, et au moment où nos catégories manifestent pour d'autres politiques en matière de justice et d'éducation, le congrès de l'Ugict veut être un lieu de confrontation de points de vue entre jeunes et non-jeunes pour dégager les orientations les plus efficaces en matière revendicative, d'interventions et de formes d'organisation.

En complément des débats collectifs dans les syndicats, chacun a la possibilité d'apporter directement sa propre contribution sur le site dédié : <www.congres.ugict.cgt.fr>.

Réussissons tous ensemble un congrès de l'Ugict de plain-pied dans la suite et l'élévation du mouvement social.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 **Compétitivité**
En finir avec les vieilles lunes
- 8 **Emploi**
Plans sociaux en baisse, marché du travail en berne
Education nationale Ça ne passe toujours pas...
- 9 **Pénibilité**
Des décrets plus durs que la loi ?
Logement
La crise touche dix millions de personnes
Crs En rangs serrés
- 10 **Magistrats**
La colère



NATHALIE BOURREAU / MAXPPP

- 12 **Fiscalité**
Pour un impôt juste et efficace
Entretien avec Alexandre Derigny, secrétaire de la Fédération Cgt des finances
- 14 **Fsm Dakar**
Reconnu d'utilité mondiale
- 15 **Europe**
Des soins transfrontaliers ?
Harcèlement
Les cadres européens en pointe
Multinationales
La France montrée du doigt

ENCART CENTRAL
• Options Mines-Energie
(16 pages)

focus

STATUT CADRE



Ce qui se joue

Pages 16 à 27 : Quelle stratégie adopte-t-on, pour défendre le statut cadre dans un groupe européen de haute technologie qui a été l'un des tout premiers, en France, à avoir tenté de mettre en place des « contrats à objet défini », exclusivement réservés aux cadres, qui permettent aux employeurs d'adapter au coup par coup leurs besoins en compétences en autorisant des embauches pour des durées de dix-huit à trente-six mois maximum, sans aucune possibilité de renouvellement ? Autre coup porté au statut cadre : le projet de fusion entre les régimes de retraite complémentaire Arrco et Agirc, voulu notamment par le Medef. Va-t-on vers la suppression du régime de retraite complémentaire des cadres ? Pourtant, naissance de l'Agirc et construction du statut cadre sont indissociables.

Table ronde avec Sophie Pochic, Jean-Luc Molins, Xavier Négjar, Valérie Géraud.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options (mensuel, 10 numéros par an) :**
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**
● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax : 01 48 18 81 09
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM
PRÉNOM
BRANCHE PROFESSIONNELLE
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

terrains

28 Europe

Le coût social des politiques d'austérité



MARIOS LOLOS / LANDOV / MAXPPP

30 Prud'hommes

Non à la mort programmée

31 Grève

Exaspération des magistrats administratifs

32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains



MISA IRODIA / MAXPPP

33 Forum de Dakar

Sciences en recherche... de droits

droits

35 Droit du travail

L'emploi et la santé des salariés

36 Fonction publique

Un nouveau régime indemnitaire pour les ingénieurs en chef

hors champs

38 Paris Exposition

Les « têtes de caractère » de Messerschmidt

39 Beau livre A Marseille, les jardins ouvriers Coder de la Pomme

40 Exposition

Magnifiques et fascinantes figures de pouvoir



© ARCHIVES MUSEE DAPPER ET HUGHES DUBOIS

platines

43 Konstanzia Gourzi « Conjunctions », « Synapsies »

Jonas Kaufmann « La Belle Meunière »

Kirsten Flagstad Wagner et Strauss

bouteilles

43 Bandol Domaine des Luquettes

lire

44 Les polars AFFAIRE BATTISTI Censure et autodafé

45 Les romans AUTOFICTION Quand la chair se fait verbe

hors champs

46 Egypte

La déferlante démocratique



AHMED YOUSSEF / EPA / MAXPPP

48 Egypte Un nouveau syndicat est né

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Les Crs grognent, les marchés cognent

Les Crs, ça marche au pas, ça charge au pas, ça s'arrête pile, bref, ça vit, bouge et s'immobilise en cadence. C'est l'excellence de la discipline. Et voilà que les soixante et une compagnies de policiers grondent, montrent les dents et entrent en dissidence face au gouvernement. C'est que l'on a beau être Crs, on n'en est pas moins homme, voire même salarié. Et que le ministère de l'Intérieur a fait savoir qu'il était fortement question de rayer d'un trait de plume deux compagnies; de les faire disparaître, les pulvériser façon puzzle, les restructurer comme de vulgaires sites industriels. Un adieu aux armes qui passe très mal chez les intéressés, même disciplinés, casqués et bottés. On sait que le Crs est interdit de grève, de mouvement collectif et de tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à une expression revendicative. Mais quand l'urgence pousse... Poussé, et même poussé à bout, le Crs de base a donc développé des stratégies de contournement sophistiquées, comme ses collègues pénitentiaires. On a ainsi vu fleurir des arrêts maladie collectifs qui n'ont rien à voir avec une cessation de travail et des refus d'alimentation qui ne sont pas des grèves de la faim mais qui y ressemblent. C'est que, au-delà de défendre son pain quotidien, le Crs s'interroge sur le bien-fondé de sa mise au rencart: pourquoi diable supprimer sa compagnie alors que le gouvernement ne cesse de chevaucher les thématiques sécuritaires? Pourquoi se priver de ce savoir-faire tant prisé par la ministre des Affaires étrangères, au point qu'elle en a proposé la maîtrise à son ami Ben Ali... enfin, ex-ami? Pourquoi une décision aussi brutale? Le Crs n'est certes pas payé pour se poser des questions, mais il ne déteste pas avoir quelques réponses, comme un passant ordinaire. D'évidence, celles qu'il reçoit, cryptiques et résumées par les quatre lettres «Rgpp», ne le satisfont pas. D'où les refus d'encadrer des matchs de foot, d'où ces épidémies foudroyantes, d'où des manifestations



PHILIPPE JUSTE / MAXPPP



d'élus qui s'émeuvent de ces redéploiements dont ils savent d'expérience qu'ils feront les frais. La réduction générale des politiques publiques, plus opaque qu'un miracle à Lourdes, plus tortueuse qu'une étape montagnarde du tour de France, plus vorace qu'un moteur diesel, répand ainsi grogne et révolte dans les sphères les plus réservées de l'appareil d'Etat. Moralité: les marchés aiment l'ordre; mais l'ordre du marché n'est pas forcément l'ordre de ceux qui en assurent la bonne marche. Lesquels, tôt ou tard, le réalisent et commencent à marcher de travers.

Les peuples se déploient, les marchés se replient

Tunisie et Egypte sont deux mots qui chantent dans le cœur des démocrates et de tous celles et ceux qui considèrent que la liberté, la dignité ne relèvent ni du luxe, ni d'une culture occidentale. Les peuples, debout, disent leur volonté d'en finir avec la corruption, les inégalités criantes qui caractérisaient ces deux pays, l'injustice qui tissait la trame même du quotidien de millions de personnes. Logiquement, tout le monde est content. Logiquement... Une grande partie de la presse française a pourtant fait grise mine ou, plus exactement, contre mauvaise fortune bon cœur. Plusieurs hebdomadaires ont ainsi d'abord titré sur le risque de «contamination» tunisienne. Contamination est un mot qui participe d'un champ lexical bien particulier: celui de la maladie. Les Tunisiens, nous disait-on sans le dire, sont des malades; et il ne faudrait pas que cela

se répande... Signaler le risque, c'était avouer l'existence d'autres dictatures, d'autres régimes autoritaires que celui de Tunis. Puis les mêmes ont parlé d'«épreuve», comme si se libérer du joug était un exercice à haut risque, susceptible par exemple d'entraîner l'équivalent d'un torticolis démocratique, affection douloureuse caractérisée par le fait que l'on regarderait dans la mauvaise direction... Du torticolis à la migraine, il n'y a guère qu'un signe de tête, et les marchés, comme on dit, l'ont fait, la tête. Ben Ali n'avait pas quitté le pays depuis quatre jours que Moody's, agence de notation bien connue de la finance globale, dégradait la note de la Tunisie. Ses collègues Fitch Ratings et Standard & Poor's ne pouvant pas faire moins, question de crédibilité, plaçaient Tunis sous «surveillance négative», expression barbare dont on sent bien qu'elle ne vise pas à en faire, du bien. Moralité : les marchés aiment bien la liberté, mais leur liberté n'est pas forcément celle des peuples qui y aspirent. Lesquels, tôt ou tard, marchent vers celle-ci, délaissant ceux-là.

Les banques trinquent, les marchés s'enivrent

«Merci pour le sac à merde.» Telle est, dit-on, la réaction relativement poétique qu'aurait eu le secrétaire au Trésor américain en voyant atterrir sur son bureau un rapport épais de plus de six cents pages, rapport consacré aux responsabilités de la crise financière. Il aura fallu quelque dix-huit mois de travail pour que les rapporteurs désignent tous ceux qui, de par leurs actes et décisions, ont nourri et déclenché la crise. A savoir : les banques et les organismes de régulation qui se sont montrés sourds et aveugles à tous ceux qui criaient casse-cou. Les rapporteurs stigmatisent notamment Goldman Sachs, jugé coupable de riscophilie – voilà qui fera plaisir à notre Medef national – et d'avoir engendré une «spirale infernale» de prêts à répétition ; autrement dit, d'avoir fait de la cavalerie. La commission qui a pondue le rapport s'en prend également à la Réserve fédérale, à la panique des institutions de régulation... Pour l'anecdote, signalons que six sénateurs républicains ont refusé de contresigner ce rapport, jugé par eux «trop politique», et ont préféré s'en prendre à une «crise mondiale» aussi puissante que désincarnée. Visions que ne partagent pas leurs collègues qui pointent, eux, le fait que «la crise a été le résultat d'actions ou d'inactions humaines, pas celui de la mère nature ou de modèles informatiques qui ont déraillé». Moralité : les marchés aiment les mécanismes de marché, mais ces mécanismes ne sont pas forcément appréciés de ceux qui en assurent le fonctionnement. Autrement dit, parfois, les marchés n'aiment pas les marchés. Toutes informations qui, mises bout à bout, nous conduisent à penser qu'il est urgent de prendre la liberté de placer sous «surveillance négative» et les marchés et ceux qui les font marcher.

Pierre TARTAKOWSKY

COMPÉTITIVITÉ EN FINIR AVEC LES VIEILLES LUNES

DANS UN RAPPORT RENDU À LA FIN JANVIER AU GOUVERNEMENT, LE CABINET COE-REXECODE EXPLIQUE LE DIFFÉRENTIEL FRANCO-ALLEMAND PAR LE «COÛT DU TRAVAIL».

Pourquoi les exportations françaises – qui représentaient, il y a dix ans, 55 % des exportations allemandes – n'en représentent-elles aujourd'hui que 40 % ? Le cabinet Coe-Rexecode détient la solution. Il l'a livrée au gouvernement : la France souffre de coûts salariaux trop élevés. Selon le rapport qu'il a remis le 19 janvier à Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, ces coûts ont progressé, entre le début 2000 et la fin 2007, de près de 10 % en France alors qu'ils reculaient de 15 % outre-Rhin. Un écart, assure-t-il, qui suffit en soi-même à expliquer les divergences de productivité entre les deux pays...

Que la compression du coût du travail se soit faite en Allemagne, au détriment des salariés, par une modération salariale, un basculement du financement de l'assurance chômage sur la Tva et par le durcissement des règles internes au marché du



PAUL BOURSIER / MAXPPP

travail, Coe-Rexecode ne s'en encombre pas. Que la politique déflationniste développée par le gouvernement d'Angela Merkel puisse avoir des résultats catastrophiques si elle devait se développer dans toute l'Europe, encore moins. « Si

tous les pays conduis[ai]ent la même politique qu'en Allemagne, on plombe[rait] l'économie européenne», expliquait, il y a peu, l'économiste Michel Husson dans les colonnes du journal *Libération*. Si tel était le cas, poursuivait-il, « le continent s'orienterait vers une récession assurée. C'est parce que l'Allemagne est la seule à la mener que cette politique peut fonctionner ». Le 15 mars dernier, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, reconnaissait elle-même ne pas être « sûre que ce soit un modèle viable à long terme pour l'ensemble de la zone euro ».

Le travail coûte trop cher : le cabinet Coe-Rexecode, fortement dépendant du Medef, comme le dénonce la Cgt dans un communiqué paru le 21 janvier, était chargé de le démontrer. Il l'a fait. « Une économie avec un coût du travail élevé mais des entreprises innovantes sera toujours plus compétitive que l'inverse », rappelait, le 20 janvier, Philippe Askenazy, un autre économiste, dans *20 Minutes*. Si l'Allemagne s'en sort mieux, ajoutait-il, c'est parce que, « contrairement à la France, elle a beaucoup investi dans l'innovation et s'est spécialisée sur des secteurs en croissance. Pour combler ce différentiel, la France a donc deux solutions. Elle peut soit continuer à se développer dans des secteurs peu productifs et baisser son coût du travail, soit rendre ses entreprises plus innovantes et donc plus productives. C'est un choix politique. »

Martine HASSOUN

EMPLOI PLANS SOCIAUX EN BAISSÉ, MARCHÉ DU TRAVAIL EN BERNE



C'est un fait : du début 2009 à la fin 2010, le nombre de plans sociaux ou de plans de sauvegarde de l'emploi a chuté, passant de 2245 à 1191. Le chiffre enregistré en la matière en octobre dernier a même été le plus bas relevé depuis dix ans : soixante-cinq plans de sauvegarde de l'emploi «*seulement*» ont été présentés ce mois-là. Ces données ne permettent pourtant pas de broser le tableau de la situation sur le marché du travail. Relatives à un dispositif destiné aux entreprises de plus de cinquante salariés envisageant le licenciements d'au moins dix personnes sur une même période de trente jours, elles ne concernent que 3% des entreprises à peine – celles couvertes par le champ de cette mesure – et 46,2% des salariés – ceux qui en relèvent. Elles ne fournissent donc qu'un aperçu très sommaire de la situation de l'emploi en France.

En 2010, le nombre de ruptures conventionnelles a poursuivi sa progression. Avec un chiffre de 254 871 licenciements de ce type l'an dernier, le recours à ce mode de rupture du contrat de travail ne cesse d'augmenter. Le chômage et la précarité aussi poursuivent leur course. En 2009, près d'un million et demi de demandeurs d'emploi se sont inscrits à Pôle emploi après la fin d'un contrat à durée déterminée, soit 97 900 de plus qu'en 2008. Cette même année, 6 934 480 personnes se sont déclarées au moins une journée à la recherche d'un emploi. Désormais, des centaines de milliers de salariés peuvent donc connaître au cours de l'année plusieurs entrées et sorties sur les listes de demandeurs d'emploi. En décembre 2009, 22% des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C inscrits sur les listes pouvaient faire valoir plus d'une période de demande d'emploi au cours des douze derniers mois, 19% deux périodes et 3% plus de trois périodes. Si les efforts développés par les chefs d'entreprise pour échapper aux procédures prévues par le Code du travail en matière de licenciements collectifs ont pu être payés en retour, la situation sur le marché du travail reste donc très préoccupante. L'an dernier, +25,3% d'ouvriers qualifiés ont perdu leur emploi et +23,5% de cadres. M.H.

ÉDUCATION NATIONALE ÇA NE PASSE TOUJOURS PAS...

Une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations a eu lieu dans l'Éducation nationale, le 10 février, à l'appel de la Fsu, de la Cgt, et de Sud, rejoints par la Cfdt et d'autres syndicats dans les académies les plus touchées par les seize mille nouvelles suppressions de postes prévues à la rentrée 2011. Car, pour la communauté éducative et les parents d'élèves, y compris la Peep qui a exprimé son «*inquiétude*», les effets de ces suppressions sont déjà prévisibles dans le secondaire, où les établissements affectés sont déjà connus, et menacent dans le primaire, avec dans les deux cas les conséquences attendues : fermetures de classes, augmentation du nombre d'élèves par classe, restriction de l'offre éducative dans certaines matières pour les établissements touchés. Les moyens censés être déployés pour le soutien scolaire, tant dans le primaire que dans le secondaire, sont également remis en cause. Pour les syndicats mobilisés, cette fois-ci, le ministère attaque «*dans le dur*» : il n'y aura plus aucun enseignant disponible pour assurer le remplacement de collègues absents, par exemple. L'Éducation nationale se trouve plus que jamais affaiblie et en difficulté, contrainte de revoir ses missions à la baisse, y compris auprès des plus défavorisés : 80% des Français interrogés par Bva jugent que la politique menée par le gouvernement en matière d'éducation est une «*mauvaise chose*». V.G.



480 000

RUPTURES CONVENTIONNELLES DE CONTRAT : MERCI L'ASSURANCE CHÔMAGE...

c'est le nombre de ruptures conventionnelles de contrat de travail signées depuis la création du dispositif en août 2008. Ces séparations à l'amiable entre salariés et employeurs, n'excluant pas les salariés de leurs droits à l'assurance chômage, sont particulièrement favorisées quand il s'agit pour les entreprises de convaincre leurs seniors de plus de cinquante ans de partir... Faute d'encadrement et de contrôle, le dispositif est également souvent utilisé pour fractionner les départs plutôt que recourir à des plans sociaux. D'après la Cgt, il aurait coûté à l'assurance chômage 1,3 milliard d'euros pour la seule année 2010.

PÉNIBILITÉ DES DÉCRETS PLUS DURS QUE LA LOI?



SAMI BELLOUMI / MAXPPP

Après le vote de la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites, c'est par le biais des décrets que le gouvernement tente de durcir le texte. En particulier sur le thème de la pénibilité, dans le cadre d'un projet de décret jugé « *inacceptable* » par la Cgt. Selon ce texte, transmis aux partenaires sociaux à la fin du mois de janvier, « *seules les personnes lourdement atteintes physiquement par les conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle* », explique la Cgt, pourront partir à soixante ans. Les salariés concernés devront justifier d'un taux d'incapacité de travail d'au moins 20 %, dont 10 % devront relever d'un seul et même accident du travail ou maladie professionnelle. Autrement dit, il ne serait pas possible, pour ces salariés, de cumuler différents taux d'incapacité pour atteindre le seuil exigé. Plus dure aussi sera la situation de ceux ayant une incapacité entre 10 et 20 % qui devront justifier d'une durée d'exposition de dix-sept ans à des conditions de travail pénibles. Outre que cette exigence nouvelle pénaliserait les salariés dont la carrière professionnelle est chaotique et précaire, la durée d'exposition est jugée, de toute façon, excessivement longue par les syndicats. A aucun moment, d'ailleurs, le débat parlementaire n'avait évoqué une telle durée. Y a-t-il encore des possibilités de discussion ? Le 9 février dernier, une délégation de la Cgt a été reçue au ministère du Travail. « *Le représentant du ministère, souligne-t-elle, ne nous a pas rassurés quant à l'évolution de ces projets de décrets et a rappelé qu'ils s'inscrivaient dans le cadre de la loi. Ce qui laisse peu de place à la négociation.* » Outre que ces projets s'en tiennent à une approche strictement médicale de la pénibilité et prévoient une durée trop longue d'exposition pour pouvoir « *prétendre* » partir à soixante ans, d'autres problèmes persistent : l'absence de voie de recours, la non-prise en compte de l'espérance de vie... La Cgt propose l'organisation d'une journée de mobilisation le 28 avril prochain pour une vraie reconnaissance de la pénibilité. C.L.

LOGEMENT LA CRISE TOUCHE DIX MILLIONS DE PERSONNES

Les chiffres que la Fondation Abbé-Pierre vient de publier sur le mal-logement sont accablants. Entre les ménages qui sont en attente d'un logement (1,2 million) et ceux qui ne disposent pas d'une surface minimale de 18 m² par personne – un million de ménages –, ceux qui sont en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire consacrent plus de 10 % de leurs ressources aux dépenses d'énergie (3,4 millions), ceux qui rencontrent des difficultés à payer leur loyer ou leurs remboursements d'emprunts (1 870 200) ou ceux encore qui occupent un logement sans droit ni titre (90 962), au moins dix millions de personnes sont touchés par la crise du logement. Alors que le nombre de mises en chantier globales ne cesse de diminuer depuis 2007 – environ 350 000 en 2010 contre 435 000 en 2007 –, la Fondation Abbé-Pierre estime qu'il faudrait produire environ 500 000 logements par an pendant plusieurs années pour absorber la demande. Sans cela, sans une maîtrise des prix par un encadrement des loyers de relocation et un renforcement de la loi Sru qui impose un quota de 20 % de logements sociaux aux communes de plus de 3 500 habitants, la situation, dit-elle, ne sera pas résolue. Des propositions que la Cgt complète en appelant aussi à un renforcement des prérogatives des commissions «logement» au sein des comités d'entreprise et au développement d'une politique foncière publique pour réduire la spéculation. M.H.



JULIEN MUGUET / MAXPPP

CRS EN RANGS SERRÉS

Il a suffi de quelques jours aux Crs pour faire plier le ministère de l'Intérieur. Lundi 31 janvier, Brice Hortefeux a annoncé renoncer à la fermeture de deux compagnies à Lyon et Marseille, pliant en cela devant une mobilisation inédite. Arrêts maladie fictifs, refus de verbaliser, limitation des interpellations : en quelques heures, la colère contre le projet gouvernemental s'était répandue comme une traînée de poudre. A la fin janvier, à Strasbourg, plusieurs agents avaient refusé de déjeuner par solidarité avec leurs collègues. A Montpellier, la compagnie 56, appelée en renfort pour un match de football, avait décidé de donner ses repas du soir au Samu social... La crainte de voir des compagnies républicaines de sécurité descendre en rangs serrés dans la rue pour contester les intentions du ministre a conduit ce dernier à renoncer à son plan initial pour proposer plutôt le « *redéploiement de 280 postes de Crs vers des missions de sécurité publique sur le terrain* ». Le ministre n'est cependant pas sorti d'affaire. Désormais, ce sont les gendarmes qui protestent à leur tour, réclamant un moratoire sur les suppressions d'escadrons mobiles. M.H.

MAGISTRATS,

La phrase de trop : estimant que l'assassin présumé de la jeune Laëtitia se trouvait en liberté sans suivi à cause de dysfonctionnements, le président de la République assure, au début février, que ces « fautes » seront « sanctionnées ». Exaspérés de servir de boucs émissaires alors qu'ils alertent l'Etat depuis des années sur l'impossibilité d'accomplir leur tâche avec si peu de moyens matériels et humains, les magistrats du Palais de justice de Nantes, suivis par leurs collègues dans tout l'Hexagone, expriment leur colère.

PROFOND MALAISE

Loin de s'en tenir à la défensive, exaspérés, les juges, greffiers, avocats, personnels de justice, conseillers d'insertion et de probation, rejoints par les personnels pénitentiaires, voire par les policiers, multiplient actions, prises de position et témoignages pour détailler les conditions déplorables dans lesquelles ils doivent essayer d'assumer leurs missions. L'épouse d'un juge d'application des peines de Pontoise rend public le suicide de son mari en septembre dernier, expliquant qu'il ne supportait plus de ne pas arriver à faire son travail et de ne pas être soutenu par sa hiérarchie.

LA COLÈRE



DIALOGUE DE SOURDS

Le 10 février, les professionnels de la justice participent par milliers à une journée d'action et de grève pour exiger des moyens supplémentaires pour la justice. Le soir même, Nicolas Sarkozy réitère sur TF1 les mêmes propos, précisant que les conclusions d'enquêtes administratives sur l'affaire Laëtitia seront rendues dès le 14 février. Le président de la République refuse par ailleurs toute dotation supplémentaire à la justice. L'intersyndicale des professionnels de la justice, faisant état de votes quasi unanimes dans les assemblées générales locales, appelle donc à la poursuite du mouvement et au renvoi des audiences non urgentes, au moins jusqu'au 15 février.

UN CONFLIT... JUSTE

Des sanctions seront-elles vraiment prises contre des juges nantais ? Dans quelle mesure peuvent-ils assumer leurs responsabilités quand on sait que certains d'entre eux peuvent parfois se trouver simultanément en charge de près de mille cinq cents dossiers ? Le président de la République pensait sans doute tirer avantage de l'exploitation de ce fait-divers sur le dos des magistrats, généralement jugés impopulaires aux yeux de l'opinion publique. Plusieurs sondages montrent pourtant que 60 à 70 % des Français comprennent l'exaspération des personnels de justice et soutiennent cette mobilisation... qui pourrait durer et se durcir.

FISCALITÉ : POUR UN IMPÔT



DR

ENTRETIEN

AVEC

ALEXANDRE DERIGNY

SECRÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION CGT
DES FINANCES

Nous assistons depuis plusieurs années à des attaques visant à affaiblir les impôts progressifs au profit des impôts proportionnels, bien plus injustes. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de politiques clairement orientées vers une certaine classe de la population. Si les riches n'ont jamais été aussi riches, ils n'ont également jamais été aussi peu taxés.

Pour la Cgt, il faut parvenir à un rééquilibrage des choix fiscaux, en diminuant l'impact de la fiscalité proportionnelle, très injuste, au profit de la fiscalité progressive, où chaque citoyen contribue à hauteur de ses capacités. Avec une nécessité : réhabiliter l'impôt sur le revenu.

– **Options :** *Impôt sur le revenu, impôt sur le patrimoine et impôt sur la consommation constituent l'ossature de notre système fiscal. Quelle analyse la Cgt fait-elle aujourd'hui de ce système et de son évolution ?*

– **Alexandre Derigny :** Disons, avant tout, que le système fiscal se caractérise par son opacité. Pour le citoyen, la législation fiscale est devenue extrêmement complexe, d'où la difficulté d'accepter l'impôt. Il faut aussi souligner que le système repose sur deux types de calculs. Il y a, d'une part, les impôts dits « *proportionnels* », dont le taux est fixe quel que soit le montant des revenus. C'est le cas, par exemple, de la Tva, de la Csg ou de la taxe sur les produits pétroliers. Ils représentent aujourd'hui les trois quarts des recettes fiscales de l'Etat. Il y a, d'autre part, les impôts progressifs, parmi lesquels l'impôt sur le revenu mais aussi les droits de succession et de donation ou l'Isf. Schématiquement, avec ce type d'impôt, plus on a de capacités contributives, plus on va payer d'impôts. Cela étant posé, nous assistons depuis plusieurs années à des attaques visant à affaiblir les impôts progressifs au profit des impôts proportionnels, bien plus injustes. A tel point que l'impôt sur le revenu représente désormais à peine 18% des recettes fiscales de l'Etat, contre environ 50% pour la Tva. Et ce n'est pas un hasard : cette stratégie s'inscrit dans le cadre de politiques clairement orientées vers une certaine classe de la population. Si les riches n'ont jamais été aussi riches, ils n'ont également jamais été aussi peu taxés.

Dans le même temps, l'impôt sur le revenu est devenu de moins en moins progressif. On peut même parler, désormais, de dégressivité de l'impôt sur le revenu, notamment en raison de la réduction

du nombre de tranches d'imposition. Les niches fiscales (75 milliards d'euros aujourd'hui) participent aussi de ce mouvement en permettant aux contribuables les plus aisés d'avoir, *in fine*, des taux d'imposition plus faibles que des personnes aux revenus plus modestes. Enfin, l'impôt sur le revenu est aussi moins efficace qu'il pourrait l'être parce que tous les revenus, contrairement à ce que l'on peut croire, ne sont pas taxés à un taux progressif. Citons, à titre d'exemple, les plus-values sur la vente d'un immeuble ou les revenus des capitaux mobiliers, taxés de manière forfaitaire. Amorcé il y a une trentaine d'années, le mouvement s'est nettement accéléré au cours de la période récente, par le biais des niches fiscales, de la baisse des différents taux d'imposition, du bouclier fiscal... Autant d'éléments qui fragilisent un impôt qui, à notre sens, doit au contraire être réhabilité.

– **Qu'en est-il de la fiscalité patrimoniale, dont la réforme est attendue pour la fin du premier semestre 2011 ?**

– Elle pèse beaucoup moins que les autres. D'autant qu'elle a largement été écornée en 2007 avec la loi Tépà (travail, emploi, pouvoir d'achat), là aussi clairement orientée vers des populations extrêmement aisées. L'une des premières mesures de Nicolas Sarkozy, en effet, a été de revaloriser les abattements pour les droits de succession et de donation. Ainsi, antérieurement, chaque parent pouvait donner à ses enfants 50 000 euros non soumis à l'impôt tous les dix ans. La loi Tépà a prévu de tripler cette somme et de ramener la période d'abattement de dix à six ans. Un couple avec deux enfants peut ainsi donner 600 000 euros tous les six ans, hors impôt. Sur le

JUSTE ET EFFICACE

long terme, il est aujourd'hui possible, en trente ans, de transmettre 3 millions d'euros de son patrimoine sans verser le moindre euro d'impôt.

La réforme qui est actuellement en préparation semble aller dans le même sens. Quand le gouvernement met en balance à la fois le bouclier fiscal (700 millions d'euros) et l'impôt sur la fortune (4,5 milliards d'euros de recettes), c'est déjà éclairant sur les futurs grands gagnants de la réforme. Et les pistes évoquées à ce jour ne sont pas rassurantes. Quand Nicolas Sarkozy avance l'idée de taxer les revenus du patrimoine plutôt que le patrimoine lui-même, c'est particulièrement étonnant. Certes, on peut estimer qu'il est légitime de taxer davantage les revenus du patrimoine; mais ne pas toucher au patrimoine non réinvesti, c'est-à-dire au patrimoine passif, n'est pas compréhensible du point de vue de l'efficacité économique. Pour la Cgt, il faut évidemment taxer le patrimoine passif. Cela passe par le maintien de l'Isf et la revalorisation des droits de succession et de donation, qui sont tous deux des impôts progressifs. Il faut par ailleurs supprimer la loi Teka et le bouclier fiscal qui, au passage, n'a pas montré d'efficacité quant à la fuite des hauts revenus ou le retour de certains contribuables.

– Est-il cohérent de s'en tenir à cette seule réforme alors que les déséquilibres du système fiscal actuel exigent une réforme beaucoup plus large ?

– Ce n'est pas une réforme de la seule fiscalité patrimoniale, même améliorée dans son aspect redistributif, qui va résoudre tous les problèmes. Premier impératif: rendre le système fiscal beaucoup plus simple et lisible. Il faut réconcilier les citoyens avec l'impôt en évitant de le diaboliser. Pour l'heure, on en est loin, la « diabolisation » de l'impôt se nourrissant du discours sur la réduction prioritaire des dépenses publiques. Certes, les dépenses peuvent faire l'objet d'un examen constant. Mais en s'interrogeant, dans le même temps, sur la question des recettes. Quelles ressources nouvelles est-il possible de mobiliser pour répondre aux besoins économiques et sociaux des populations? Cela implique une réforme globale de la fiscalité tant au niveau national qu'au niveau local. Si l'on s'en tient à la seule fiscalité au niveau national,

cela nous renvoie au second impératif: parvenir à un rééquilibrage des choix fiscaux, en diminuant l'impact de la fiscalité proportionnelle, encore une fois typiquement très injuste, au profit de la fiscalité progressive, où chaque citoyen contribue à hauteur de ses capacités.

– Sur quels fondements doit reposer, pour la Cgt, une fiscalité plus juste et plus efficace ?

– L'impôt n'est jamais neutre. Il sert à gommer les inégalités, d'où l'importance de la progressivité pour qu'il soit réellement redistributif. Mais d'autres vertus lui sont aussi rattachées: le soutien à l'économie, la préservation de l'environnement... De ces principes découlent les propositions fiscales de la Cgt, qui s'articulent à plusieurs niveaux: national, européen, international.

Au niveau national, la Cgt propose un rééquilibrage du système fiscal actuel visant, comme nous l'avons vu, à réhabiliter l'impôt sur le revenu mais aussi à réduire les effets néfastes de la Tva. Cela pourrait passer par la suppression de cet impôt proportionnel sur les produits de première nécessité et par une modification de son taux de 19,6% à 15% sur les autres produits. Ces propositions, y compris dans le cadre de difficultés budgétaires importantes, ne sont pas irréalistes. Nous avons estimé leur coût à 50 milliards d'euros. Mais ce chiffre doit être mis en perspective avec les 75 milliards d'euros que coûtent les niches fiscales. Cette baisse de la fiscalité pour les consommateurs est possible si la réforme du système fiscal place l'impôt sur le revenu au centre des prélèvements. A une double condition: qu'il intègre tous les revenus, notamment ceux du capital qui seraient imposés à des taux fortement progressifs; qu'il retrouve lui-même davantage de progressivité, par le biais notamment de la suppression du bouclier fiscal et de la réduction, à hauteur des enjeux, des niches fiscales. Nous proposons aussi de renforcer la fiscalité patrimoniale avec l'objectif de dissuader les contribuables, en particulier les plus fortunés, d'avoir recours à des dispositifs d'épargne, au lieu de réinjecter leurs revenus dans l'économie par le biais de la consommation ou d'investissements. Cela permettrait de dégager des recettes supplémentaires.

Tout comme il est possible de dégager des

La « diabolisation » de l'impôt se nourrit du discours sur la réduction prioritaire des dépenses publiques. Certes, les dépenses peuvent faire l'objet d'un examen constant. Mais en s'interrogeant, dans le même temps, sur la question des recettes. Quelles ressources nouvelles est-il possible de mobiliser pour répondre aux besoins économiques et sociaux des populations ?

ressources nouvelles au niveau international. La Cgt revendique une taxation des transactions financières, à un taux réellement dissuasif. L'objectif de cette taxe serait à la fois de financer les biens publics mondiaux et d'éviter une trop grande spéculation sur les marchés financiers, au profit de l'investissement productif. ◀

Propos recueillis par Christine LABBE

En savoir plus: « Une fiscalité plus juste pour combattre les crises. Analyses et propositions », dossier de la Fédération Cgt des finances, juin 2010, à télécharger à l'adresse suivante: <www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/dossier_fiscalite-2010-finances.pdf>.



DR

FSM DAKAR RECONNU D'UTILITÉ MONDIALE

LE FORUM MONDIAL DE DAKAR A ILLUSTRÉ LA DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS CIVILES ET LE BIEN-FONDÉ DE CETTE RENCONTRE, À ÉCHELLE MONDIALE, AUTOUR DES ACTEURS ASSOCIATIFS ET SYNDICAUX. IL AUGURE DE LEUR CAPACITÉ COMMUNE À MAILLER IDÉES, PROPOSITIONS ET AGENDAS REVENDICATIFS. NOUS Y REVIENDRONS PLUS EN DÉTAIL DANS NOTRE NUMÉRO DE MARS.

Le réel a fait irruption dans le débat. Et avec lui la colère. C'est un jeune homme à bout de souffle, un jeune homme aphone d'avoir trop crié. Un bachelier refusé d'université, barré d'avenir, qui sillonne le forum avec ses camarades, sonne le tocsin contre le destin. Il est entré sous la tente de la Cgt – «Excusez d'interrompre!» –, a pris la parole; il délivre son message, sa rage, parle d'injustice, d'exil, de droit à l'éducation. Voilà, il a fini, il veut sortir, on le retient. Sont rassemblées là une douzaine d'organisations syndicales africaines pour traiter, avec la Cgt de France, de la défense des travailleurs migrants, des problèmes posés aux flux entre pays du Nord et ceux du Sud mais aussi entre ceux du Sud, pas moins cruels, pas moins injustes. L'information circule: ici, justement, on en parle, du droit à l'éducation. Mieux encore: on entend le défendre, avec le droit à la formation, avec le droit à

la migration et aussi le droit à vivre dignement de son travail dans son pays... Le débat – improbable – s'engage. C'est cela, un Forum mondial.

C'est cela, à condition de projeter l'événement au niveau de la diversité et de la multiplicité des réseaux, associations paysannes, groupes féministes, écologistes, organisations syndicales présentes et actives. Et de réaliser que ces quelques dizaines de milliers de ruisseaux convergent, chacun à son rythme et selon son propre itinéraire, vers un horizon pas toujours perceptible mais commun. Le tout, il faut bien l'avouer, sur un fond de désorganisation que l'édition de Dakar aura poussé à ses limites supportables.

Car, à quelques semaines de l'ouverture du forum, le président sénégalais Abdoulaye Wade a nommé de nouvelles autorités rectorales, lesquelles, revenant sur les accords passés avec le comité organisateur, se sont empressées de

modifier les plannings, amputant ainsi largement le nombre de salles disponibles. L'in vraisemblable maelström qui s'est ensuivi n'a découragé ni les participants, ni les organisateurs; mais il a sérieusement rallongé les temps de marche et multiplié les rendez-vous manqués. Il a aussi créé des occasions de rencontres et rendu finalement la chose plus vivante, la foule des étudiants s'agréant à celle des participants. Reste que cette «poésie désorganisationnelle» ne doit rien au hasard ni à une quelconque «africanité»: elle est politique.

Le président sénégalais en a d'ailleurs apporté la confirmation dès l'ouverture du forum. Tout en ne tarissant pas d'éloges vis-à-vis de l'ex-président brésilien Lula venu saluer la marche d'ouverture, il a créé l'événement en apostrophant la foule: «Qu'avez vous construit en dix ans? Rien.» Cette brutalité fort peu diplomatique est à replacer dans son contexte régional – les événements de Tunisie et d'Égypte inquiètent les chefs d'Etat inamovibles, dont Abdoulaye Wade est une parfaite illustration – et dans son contexte national: la présidentielle est programmée pour 2012, et qui sait? Reste que l'on ne jette pas de pierre au palmier stérile; l'apostrophe a l'intérêt de mettre en lumière la portée politique du forum: il est devenu un point de repère vis-à-vis

duquel, d'accord ou pas d'accord, il faut se déterminer. Si l'apostrophe est fielleuse, la question sous-jacente est légitime; elle traverse d'ailleurs le mouvement syndical international et le processus des forums lui-même.

La livraison de Belém, en 2009, avait clairement posé la question d'un «*second souffle*»; Dakar l'a-t-il trouvé? D'évidence, oui. En témoigne la profusion de thèmes, de préoccupations, d'analyses diverses quant aux priorités, aux causes des crises, à leurs possibles devenir. Cette profusion peut-elle faire sens et, plus encore, stratégie? Cela dépendra largement de la capacité du mouvement syndical à inscrire la question du travail dans le monde comme un thème transversal, un «*organisateur des diversités*». Mais elle s'est d'ores et déjà constituée en dynamique, et plutôt forte. Que celui qui en doute jette un œil sur l'agenda affiché par le G8 et le G20 qui doivent prochainement se réunir en France: une fiscalité dissuasive de la spéculation; la lutte contre les paradis fiscaux; la régulation économique; l'urgence à penser un nouveau modèle productif et de consommation... C'est-à-dire les thèmes portés par les forces altermondialistes en 2001. En dix ans, le Forum mondial n'a pas seulement bousculé le dogme de l'infaillibilité du marché: il a imposé ses thématiques.

On pourra objecter qu'il n'a pas su les traduire concrètement, sur le terrain politique. Cela appelle deux remarques: est-ce bien son rôle et en est-on si sûr? La Charte des principes du Forum social mondial, rédigée à Porto Alegre, le définit comme un espace de rencontre des acteurs de la société civile, où la parole et la participation sont libres de tout engagement. C'est la base même de son succès et ce qui le différencie d'un rassemblement programmatique. C'est ce qui permet de penser un investissement toujours plus construit du mouvement syndical mondial. Corrélativement, ses thématiques autant que sa vivacité sociale alimentent ce qui se passe entre les forums; elles vérifient que l'idée d'alliances entre différents acteurs des sociétés civiles pour relever les défis du présent rencontre des adhésions massives, soit sous des formes électorales, comme sur le continent sud-américain, soit sous forme de révoltes démocratiques, comme autour de la Méditerranée. Le processus des forums apparaît aujourd'hui aussi étroitement lié à ces libérations sociales et démocratiques que le sont l'œuf et la poule. On sait qu'il est assez vain de se demander lequel des deux précède l'autre. ◀

De notre envoyé spécial Pierre TARTAKOWSKY

EUROPE DES SOINS TRANSFRONTALIERS?



F. LAUNETTE / MAXPPP

Le Parlement européen vient d'adopter un projet de directive sur les soins transfrontaliers. Un texte qui permettra aux citoyens de l'Union de se faire rembourser les soins qu'ils auront programmés à l'étranger pour réduire, par exemple, les délais de prise en charge. La Confédération européenne des syndicats en prend acte, soulignant néanmoins que cette directive ne règle pas tous les problèmes, «*en particulier celui de la nécessité, pour les Etats membres, d'améliorer leurs systèmes nationaux de santé afin de répondre aux besoins croissants en ce domaine*». A ce jour, seul 1% des Européens se fait soigner à l'étranger. «*Nous serons vigilants à ce que cette possibilité offerte plus largement aux patients de se faire soigner hors de leurs frontières ne serve ni d'alibi, ni d'exonération aux Etats membres pour entreprendre les réformes nécessaires de leurs systèmes nationaux de santé, fondés sur la solidarité*», a déclaré Jozef Niemiec, secrétaire confédéral de la Ces.

HARCÈLEMENT LES CADRES EUROPÉENS EN POINTE

Selon un nouveau rapport de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, la violence, le harcèlement et les brimades deviennent monnaie courante sur les lieux de travail. En fonction du pays, du secteur et des méthodes utilisées, la violence et le harcèlement émanant de tiers affecteraient de 5 à 20% des salariés... et 40% des cadres. Un constat déplorable, alors que ce même document révèle que 10% seulement des entreprises ont mis en place des procédures pour remédier au problème. «*Même s'ils demeurent insuffisamment signalés, le harcèlement et la violence menacent gravement la sécurité et le bien-être des travailleurs en Europe*», déclare Jukka Takala, directeur de l'agence. «*Les violences, agressions verbales ou menaces que les employés subissent de la part des clients ou des patients sont des problèmes critiques de santé et de sécurité, dont les conséquences psychologiques sont parfois plus dangereuses que les blessures physiques.*»

MULTINATIONALES LA FRANCE MONTRÉE DU DOIGT

Les principes directeurs de l'Ocde obligent les gouvernements membres de l'organisation à s'assurer que les sociétés transnationales ayant leur siège ou des activités dans leur pays se conforment aux normes sociales et environnementales internationales. Parce que la multinationale Roquette Frères en a violé les principes dans l'une de ses usines de l'Iowa (Etats-Unis), l'Afl-Cio et la Fédération syndicale internationale des travailleurs de la chimie et des mines se sont joints à l'Union internationale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie pour porter plainte contre cette société, leader mondial de la production de polyols, de substances apyrogènes et de sucres secs. Ces trois organisations réclament aussi du gouvernement qu'il fasse respecter les règles auxquelles il a souscrit. Pour contrer la grève des salariés de Roquette America, qui refusaient, depuis la fin septembre, de nouvelles conditions de travail amputant leurs salaires, leurs régimes de retraite et de santé, la direction de l'entreprise a fait appel à des employés recrutés par une société de Westchester (Ohio), dont la spécialité est la fourniture de personnels de remplacement durant les conflits du travail.

Ce qui se joue

De l'importance d'un repère collectif

Quelle stratégie adopte-t-on, pour défendre le statut cadre dans un groupe européen de haute technologie, un groupe transnational qui a été l'un des tout premiers de la métallurgie française à avoir tenté de mettre en place des "contrats à objet défini", exclusivement réservés aux cadres, qui permettent aux employeurs d'adapter au coup par coup leurs besoins en compétences en autorisant des embauches pour des durées de dix-huit à trente-six mois maximum, sans aucune possibilité de renouvellement ? Réponse : en démontrant au quotidien l'importance d'un repère collectif, en faisant du statut cadre un élément objectif de la défense des conditions de travail.

Se battre pour le maintien de l'Agirc

Va-t-on vers la suppression du régime de retraite complémentaire des cadres ? Pourtant, naissance de l'Agirc et construction du statut cadre sont indissociables. Aussi, derrière le projet de fusion entre les régimes de retraite complémentaire Arrco et Agirc porté notamment par le Medef, c'est bien le statut cadre qui est menacé.

Cadres : vers un engagement collectif ?

Ils représentent une catégorie en croissance régulière dans le salariat mais limitent tout portrait de groupe, tant leurs situations se diversifient. A moins de les caractériser par des aspirations communes quant à leur rôle dans l'entreprise, par exemple ? Mais dans quelle mesure sont-ils prêts à les défendre collectivement ? C'est ce dont débattent Sophie Pochic, sociologue, chargée de recherche au Cnrs, Jean-Luc Molins, cadre à France Télécom, membre du bureau de l'Ugict-Cgt, et Xavier Négier, Pdg d'Ien (Intervention, Etude & Négociation).

PHOTOSHOT / MAXPPP



SOMMAIRE

MBDA: LE STATUT AU QUOTIDIEN
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE DE MIREILLE GUEYE: TO BE OR NOT TO BE CADRE? UNE RÉPONSE PRUD'HOMALE
PAGE 21

AGIRC: UNE RECONNAISSANCE INTERPROFESSIONNELLE DU STATUT
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Mbda: le statut au quotidien

Ils sont six, ce matin-là, dans le local Cgt du site Mbda du Plessis-Robinson: quatre ingénieurs et cadres, deux techniciens supérieurs, tous syndiqués. La question qui leur est posée est simple: comment défend-on le statut cadre dans une entreprise comme la leur, un groupe européen de haute technologie, leader mondial sur le marché des systèmes de missiles, où les cadres représentent la moitié des effectifs, les deux tiers dans leur établissement? Quelle stratégie adopte-t-on lorsque l'on agit dans un groupe transnational qui a été l'un des tout premiers de la métallurgie française à avoir tenté de mettre en place des «*contrats à objet défini*»? Des contrats, exclusivement réservés aux cadres, qui se fixent comme objectif très clair de permettre aux employeurs de détricoter un peu plus le Code du travail en adaptant au

coup par coup leurs besoins en compétences et en autorisant des embauches pour des durées de dix-huit à trente-six mois maximum, sans aucune possibilité de renouvellement...

Leur réponse est unanime: en démontrant au quotidien l'importance d'un repère collectif, en faisant du statut cadre un élément objectif de la défense des conditions de travail. Défendre le statut cadre, commence Daniel Le Bris, technicien supérieur, délégué syndical et membre de la direction de l'Ufict-Métallurgie, implique de montrer la cohérence des politiques managériales mises en œuvre pour exposer précisément en quoi celles-ci contredisent en tout point la défense des conditions de travail et d'emploi des salariés. «*Ici, explique Héliodore Mantegari, ancien technicien supérieur devenu ingénieur, le statut cadre est devenu la norme; et ce qu'il* ...

Repères essentiels, les minima sociaux de la convention collective de la métallurgie n'ont cessé de perdre de la valeur au cours de ces dernières années, brouillant les conditions d'évolution de carrière.

Mbda: le statut au quotidien

- ... *revêt, beaucoup de ceux qui en bénéficient ne le savent pas vraiment.* » L'avancer comme un objectif revendicatif en tant que tel, assure-t-il, ne peut donc d'emblée être pertinent. « *Il faut en démontrer l'utilité, prouver en quoi ce repère peut être utile pour améliorer le quotidien* », reprend Bernard Turlier, l'un des ingénieurs présents ce matin-là. « *A la fin des années 1980, se souvient-il, nous étions une minorité dans l'entreprise: cent cinquante pour mille cinq cents salariés. La fonction était prestigieuse et le salaire suivait. Nous occupions des fonctions d'encadrement qui étaient pérennes et assises sur des compétences techniques qui étaient reconnues et valorisées. Aujourd'hui, poursuit-il, les responsabilités évoluent au même rythme que les équipes projet, et les cadres forment les deux tiers des effectifs. Accéder à un emploi de ce type n'assure plus la reconnaissance de l'employeur. Alors que même les jeunes ingénieurs diplômés des écoles les plus prestigieuses ne parviennent même pas à gagner suffisamment pour louer un appartement, comment les faire rêver sur un statut qu'ils ne connaissent pas?* » demande-t-il encore.

Des critères fluctuants, subjectifs et arbitraires

« *Pour parvenir à nos fins, nous devons démontrer en quoi les politiques d'emploi et de rémunération, celles de temps de travail et d'évolution de carrière font système* », précise Daniel Le Bris.

L'an dernier, Mbda a poussé la logique jusqu'à bouleverser toutes les règles négociées en matière de temps de travail.

Chez Mbda, témoigne le militant, l'actualité fournit des exemples à foison sur la manière dont la direction du groupe, subrepticement, impose son projet pour brouiller les pistes qui mènent aux garanties collectives. Premier d'entre eux: la politique salariale mise en œuvre dans le groupe. Une politique qui ne se limite pas à user et abuser de la stagnation des minima conventionnels; une stratégie qui, en déniait toute valeur aux repères de la convention collective, isole et divise sans cesse un peu plus les personnels. Si les indices et les positions inscrits dans la convention collective restent toujours mentionnés sur les fiches de paie, chez Mbda, ils ne sont plus les éléments qui fixent les rémunérations et guident les carrières des ingénieurs et des cadres. « *Seule la satisfaction aux critères fixés par la méthode Watson, une méthode anglo-saxonne fondée sur le poste tenu et le comportement, en décide... Autant dire des éléments fluctuants, subjectifs et arbitraires qui obligent le salarié à se conformer à ce que l'on attend de lui s'il veut être augmenté et pouvoir évoluer* », illustre Eric Guillemot, ingénieur, élu au CE et au Cce. Et ce n'est là qu'un exemple de la manière dont la direction contourne, à ce niveau de qualification, les droits et les garanties collectives des salariés, ajoute ce militant qui a récemment fait condamner son employeur pour discrimination syndicale. L'an dernier, Mbda a poussé la logique jusqu'à bouleverser toutes les règles négociées en matière de temps de travail. L'accord que le groupe proposait scindait en trois niveaux distincts la catégorie IIIB de la convention collective. Il instaurait un premier niveau, au sein duquel les ingénieurs et les cadres étaient soumis à un forfait de deux cent douze jours par an; un deuxième dans lequel, sur la base du volontariat, ils passaient à deux cent seize jours de travail annuel et un troisième, raconte Daniel Le Bris, où, sur proposition de la hiérarchie, ils étaient « *promus* » à un forfait de deux cent dix-huit jours. La démarche était claire, explique-t-il: elle était de faire passer le message que, à ce niveau de la grille de la convention collective de la métallurgie, il ne pouvait y avoir progression de carrière sans acte volontaire d'abandon de tout repère collectif. « *Avec quelle contrepartie? Avec, pour seule compensation, non pas une augmentation de salaire, mais le bénéfice hypothétique d'une prime annuelle individuelle et variable* », témoigne Bernard Turlier. A peine cet accord signé, dit-il, les ingénieurs et les cadres ont subi des pressions pour qu'ils abandonnent leur forfait à deux cent douze jours, leurs supérieurs hiérarchiques les prévenant que, sans un élargissement de leur forfait, ils risquaient de ne plus évoluer. Avec la Cgc, la Cgt a évité que ce texte s'applique. « *Nous y sommes parvenus parce que nous avons su démontrer en quoi ce projet avait fonction à mettre en place un système global: un modèle visant à déstructurer les*



PHOTOSHOT / MAXPPP



FRANCK VALENTIN / MAXPPP

«Si les cadres perdent leur visibilité dans l'entreprise, ils demeurent une catégorie à part», assurent Thomas Amossé et Violaine Delteil, chercheurs de la Dares.

garanties collectives liées au temps de travail, bien sûr. Mais aussi, spécifie Daniel Le Bris, celles liées à la rémunération et à la progression de carrière.»

Partir de ce qui intéresse les salariés

Comment défendre le statut cadre lorsqu'il sert aujourd'hui à brouiller les pistes du droit? «*En démontrant en quoi la stagnation des minima favorise l'émergence de nouveaux critères de rémunération et d'évolution de carrière; en quoi ces items, directement inspirés par le management anglo-saxon, entament la reconnaissance de la qualification, fragilisent les salariés et brouillent les règles négociées d'évolution de carrière et toutes les règles qui protègent les conditions de travail.*» Ni plus ni moins, ce qui fait le statut cadre, assure encore le militant. Aujourd'hui, chez Mbda, pour passer du niveau I au niveau II, les jeunes ingénieurs doivent

accepter d'abandonner tout contrôle de leur temps de travail. Ils doivent accepter de devenir forfaitisés. «*Telle est la réalité dans laquelle nous évoluons. Celle que nous devons prendre en compte si nous voulons nous faire entendre*», poursuit-il. Il y a quelques années, un article intitulé «*L'identité professionnelle des cadres en question*» était paru dans la revue *Travail et Emploi*. Un document dans lequel ses auteurs, deux chercheurs de la Dares, Thomas Amossé et Violaine Delteil, notaient le paradoxe dans lequel évoluent les cadres aujourd'hui: une perte de visibilité au sein des entreprises. Une identité troublée qui se double malgré tout, assuraient-ils, d'une incontestable spécificité. Les cadres, «*situés aux avant-postes des mutations organisationnelles, disaient-ils, occupent une "position à part"*»... Ecrit aujourd'hui, cet article pourrait avoir comme terrain d'enquête Mbda.

«*La bataille pour la défense du statut cadre n'est pas morte, assure Daniel Le Bris. Tout simplement doit-elle en revenir aux questions qui concernent les principaux intéressés: au travail et à tout ce qui permet qu'il soit fait dans de bonnes conditions.*» C'est en partant de là que, tout dernièrement, la Cgt a, sur le site du Plessis-Robinson, gagné la confiance des salariés et obtenu un élu dans le collège cadre aux dernières élections professionnelles. C'est en se concentrant sur les préoccupations individuelles des salariés qu'elle s'est chaque fois fait entendre quand elle affirmait la nécessité de droits et de garanties collectives, conclut-t-il. La bataille pour la défense du statut: une pratique au quotidien... ▶

Martine HASSOUN

“NOUS AVONS SU DÉMONTRER EN QUOI CE PROJET AVAIT FONCTION À METTRE EN PLACE UN SYSTÈME GLOBAL : UN MODÈLE VISANT À DÉSTRUCTURER LES GARANTIES COLLECTIVES LIÉES AU TEMPS DE TRAVAIL, BIEN SÛR. MAIS AUSSI CELLES LIÉES À LA RÉMUNÉRATION ET À LA PROGRESSION DE CARRIÈRE.”

biblio

CADRES, CLASSES MOYENNES :

VERS L'ÉCLATEMENT ? PAUL LOUFFETINGUE (SOUS LA DIRECTION DE), CHARLES GADEA ET SOPHIE POCHIC, ÉD. ARMAND COLIN, COLL. RECHERCHES, 2011, 316 PAGES. CET OUVRAGE RASSEMBLE DE NOMBREUSES CONTRIBUTIONS ET PROPOSE UNE IMPOSANTE BIBLIOGRAPHIE.

POUR EN FINIR AVEC LE WALL STREET MANAGEMENT, MARIE-

JOSÉ KOTLICKI ET JEAN-FRANÇOIS BOLZINGER, ÉD. DE L'ATELIER, 2010, 175 PAGES.

web

- Le site de l'Insee, <www.insee.fr>, et notamment la revue « Travail et Emploi ». Cf., par exemple, dans le n° 99, un article de Thomas Amossé sur l'identité professionnelle des cadres en question.
- Le site du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), <www.cereq.fr>, et celui de l'Apec, <www.apec.fr>, publient régulièrement des études, panels, enquêtes sur les catégories ingénieurs et cadres, les fonctions d'encadrement, le management.
- Les travaux du Groupement de recherche « cadres » du Cnrs, réseau pluridisciplinaire de recherche créé en 2001, sont disponibles sur le site <www.gdr-cadres.cnrs.fr>.
- Le site de l'Ugict, <www.ugict.cgt.fr>, pour ses rubriques spécifiques « Jeunes diplômés », « Cadres », son blog « Cadres supérieurs et dirigeants » et les documents revendicatifs tels que la Charte de l'encadrement, ainsi que des suppléments « Droits » à sa lettre « Cadres-Infos ». Et pour accéder à l'ensemble des documents préparatoires au 16^e Congrès de l'Ugict.

16^e CONGRÈS**L'encadrement au cœur**

Le 16^e Congrès de l'Ugict-Cgt, qui se tiendra du 29 mars au 1^{er} avril prochains à Vichy, placera au cœur de ses débats la question du statut de l'encadrement. Le document d'orientation du congrès est disponible dans son intégralité sur le site <www.ugict.cgt.fr>. Extraits.

Du management alternatif...

«A l'opposé de la logique gestionnaire et financière, les cadres et les techniciens sont de plus en plus nombreux à se soucier de la prise en compte de la dimension humaine dans la recherche de l'efficacité», rappelle l'introduction à la troisième partie du document d'orientation. «Dans une économie où les dividendes sont privilégiés au détriment des salaires et de l'investissement productif, les Ict se posent légitimement la question de leur utilité sociale dans l'entreprise, point de problèmes d'éthique et de surcharge» de travail. Faisant le constat de la nécessité de construire un mode de management et d'évaluation différent, pour redonner un sens au travail, le congrès proposera au vote des délégués la résolution suivante : «(3-1) L'Ugict décide de généraliser les débats autour d'un mode de management alternatif : fondé sur la reconnaissance des qualifications et la reconnaissance de la technicité ; s'appuyant sur des droits individuels garantis collectivement ; conjuguant efficacité sociale, économique et environnementale.»

... au statut de l'encadrement

L'Ugict a élaboré une Charte de l'encadrement (cf. site) et poursuit au quotidien son action pour la défense d'un nouveau rôle contributif des cadres au sein de l'entreprise. Cela implique à la fois une reconnaissance pour les Ict, en termes de salaire, de formation, de carrière, une attention accrue à la santé de ces populations fortement soumises à pressions, abus de temps et de charges de travail, une marge de manœuvre pour négocier les objectifs et les moyens des responsabilités qui leur sont confiées. Rien qui ne soit réalisable sans une certaine liberté d'expression, seule condition pour pouvoir exercer réellement son éthique professionnelle et ses responsabilités sociales. L'Ugict réaffirme dans son document d'orientation ses principes et revendications : «Gagner la maîtrise du temps de travail», par exemple, alors que le Comité européen

des droits sociaux a confirmé, le 14 janvier dernier, que le temps de travail maximal autorisé en France pour les salariés aux forfaits-jours (soixante-dix heures hebdomadaires) a été jugé «excessif» et incompatible avec la Charte sociale européenne. L'Ugict revendique ainsi (résolution 3-11) le droit au décompte horaire, quel que soit le type de forfait ; le suivi de la charge de travail des ingénieurs, cadres et techniciens dans toutes les entreprises et administrations où beaucoup d'heures supplémentaires ne sont ni reconnues ni payées ; le paiement ou la récupération de toutes les heures supplémentaires.

Soutenir l'Apec

Une résolution est également consacrée à l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) qui, depuis des années, se trouve dans la tourmente : «L'association est devenue un sous-traitant de Pôle emploi et se retrouve, à ce titre, mise en concurrence avec des entreprises privées de placement. Ces dernières ont d'ailleurs porté plainte devant la Commission européenne de la concurrence, estimant que les cotisations payées faussaient leur marché!» Rappelant que l'Apec est une association paritaire créée en 1966 pour permettre à chaque cadre de s'insérer dans la vie professionnelle de manière durable dans un emploi correspondant à sa qualification et ses compétences, l'Ugict estime (résolution 3-8) qu'«il y a besoin d'un tel organisme pour traiter spécifiquement de l'emploi qualifié en élargissant son périmètre d'intervention jusqu'aux diplômés de niveau licence». Le syndicat propose également «de travailler unitairement au renouveau des missions de service public de l'Apec autour de la sécurisation des parcours professionnels des cadres. Un cadre en recherche d'emploi, comme tout salarié, ne peut se satisfaire d'un emploi pour quelques mois, mais a besoin d'un accompagnement personnalisé, de la sortie des études à la retraite, pour envisager des parcours de long terme avec les formations adaptées». ▶



point de vue

MIREILLE GUEYE

MEMBRE DU BUREAU DE L'UGICT

Propos recueillis par LOUIS SALLAY

donnait des consignes pour faire respecter cette démarche [qualité] à tous les niveaux de l'association", concluant par-là même que le "pouvoir de commandement" était établi dans la mesure ou "plus de cent dix salariés ont dû, à un moment ou à un autre, respecter les consignes données ou justifier de leur non-application".

» Se penchant enfin sur la dimension "formation", le conseil a noté qu'"à sa formation de départ s'ajoutaient des formations complémentaires et des activités hors cadre de travail comme des formations pour le diplôme universitaire d'hygiène hospitalière et qu'elle participait à des congrès nationaux et internationaux en qualité d'intervenante" et y a vu l'indice formel d'une "expertise largement reconnue par la profession".

» Compte tenu de ces constats, le conseil pouvait conclure: "Attendu que, pour ce qui concerne le travail de la salariée pour l'association, les critères de reconnaissance de la fonction de cadre sont parfaitement remplis, le conseil dit que la demanderesse est cadre."

La confirmation que la notion de cadre est indépendante de la profession

» Au-delà de la requalification du poste demandée par le tribunal, de la rectification des feuilles de paie et du versement d'une somme de 5000 euros à titre de dommages et intérêts, cette décision de justice nous confirme très clairement que la notion de cadre est indépendante de la profession et qu'elle se définit à partir de critères généraux mais identifiés et légitimes, quel que soit le corps de métier: autonomie, responsabilité, impact de son activité sur les autres salariés. On ne s'étonnera pas d'y reconnaître les éléments mis en avant par l'Ugict-Cgt pour définir au mieux le statut cadre, au premier rang desquels, d'une part, la réalité du travail effectif. Et, d'autre part, la valeur intrinsèque du diplôme obtenu, lequel joue de fait, et quelle que soit la situation, un rôle structurant.

» L'intention de l'employeur de faire appel de la décision ne fait que confirmer – si besoin était – à quel point la partie patronale est attachée à une déqualification systématique des salariés et très attentive à faire barrage à toute clarification sur ce terrain. Cette détermination devrait constituer un encouragement pour toutes les organisations de l'Ugict à s'approprier l'enjeu, avec les salariés, bien en amont du tribunal prud'homal. Cela appelle, dans la plupart des cas, un travail d'analyse des situations concrètes que vivent les salariés dans leur quotidien professionnel et, partant, beaucoup de débats. Mais n'est-ce pas là le moteur même de l'action revendicative? »

To be or not to be cadre ? Une réponse prud'homale

Saisi par une salariée, un tribunal prud'homal décortique sa situation professionnelle au regard de quelques « constituants » du statut cadre. Une démarche éclairante et... inspirante.

« Soit une infirmière, embauchée par une association d'aide à domicile. Cadre ou pas ? Pour l'employeur, c'est non ; pour la salariée, c'est oui. Elle possède une qualification de niveau bac plus trois à partir de son diplôme d'infirmière, à quoi vient s'ajouter le diplôme universitaire (DU), soit un niveau bac plus quatre. Certes, le système de reconnaissance des DU n'est pas automatique mais, quoi qu'il en soit, la salariée campe sur sa position. La direction aussi. Comment trancher le conflit et sur quels critères s'appuyer pour faire valoir son droit, alors que le Code du travail ne fournit aucune définition ? Saisi de la question, le tribunal de prud'hommes de Brest a tranché le litige en se référant aux activités concrètes de la plaignante et à sa place dans le processus de travail. Il les a analysées au regard de trois critères d'évaluation de la fonction cadre établis par la jurisprudence, à savoir : la capacité d'autonomie et de responsabilité, le pouvoir de commandement, le niveau d'études.

L'indice formel d'une "expertise largement reconnue par la profession"

» Quels constats a fait le conseil ? Le premier, c'est que la salariée a été embauchée pour "mettre en œuvre, à chaque niveau de l'organisation, une démarche qualité", démarche qui "devait permettre d'obtenir le label qualité décerné par l'Afnor". Les juges ont ensuite constaté que, dans ce cadre, la salariée avait été l'unique responsable de la rédaction du *Manuel d'action qualité*, qu'elle était garante de son application dans les différents services et qu'elle disposait "d'une grande autonomie et d'une responsabilité engageant l'ensemble de l'association". Il a ensuite noté que la salariée était placée dans l'organigramme "au même niveau que les cadres et qu'elle

Une reconnaissance

Naissance de l'Agirc et construction du statut cadre sont indissociables. Aussi, derrière le projet de fusion entre les régimes de retraite complémentaire Arrco et Agirc porté notamment par le Medef, c'est bien le statut cadre qui est menacé.

Va-t-on vers la suppression du régime de retraite complémentaire des cadres ? Alors que les négociations Agirc/Arrco ne sont pas encore véritablement entrées dans le vif du sujet, la question est en tout cas aujourd'hui posée, la « dualité des régimes », pour reprendre l'expression du Medef, étant à leur ordre du jour. Il faut dire que l'accord de mars 2009 en jetait les bases en prévoyant, dans son article 5, d'engager « une réflexion sur l'adaptation des régimes Agirc et Arrco propre à l'encadrement ». Dit autrement, une réflexion sur une fusion de l'Agirc et de l'Arrco, afin de faire financer les dépenses retraite par une mise en commun des ressources des deux régimes, ce qui, analyse notamment l'Ugict-Cgt, porterait un coup fatal au statut de l'encadrement.

Pourquoi ? Pour bien comprendre les relations entre « statut de l'encadrement » et « Agirc », il faut remonter aux origines de la création du régime de base de la Sécurité sociale, en 1945. Afin que le système par répartition puisse fonctionner, il devait y avoir une obligation d'affiliation de tous les salariés, cadres compris, de manière à pouvoir renouveler les effectifs de cotisants. Mais un certain nombre de cadres, représentés alors par un comité de défense et par la Cftc, n'en voulaient pas : à l'époque, ils étaient quelque deux cent mille à cotiser déjà à des régimes privés qui fonctionnaient par capitalisation et en revendiquaient le maintien. C'est sous l'impulsion notamment d'Ambroise Croizat, alors ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et de militants de la Cgt, eux-mêmes ingénieurs, que, progressivement, le système que nous connaissons aujourd'hui va se mettre en place : « On propose alors aux cadres d'accepter l'affiliation à la Sécurité sociale en contrepartie de la création d'un régime dédié leur permettant d'acquérir, en répartition, des droits au-dessus du plafond de la Sécurité sociale ⁽¹⁾, c'est-à-dire sur la partie du salaire non prise en compte par le régime de base », explique Sylvie Durand, responsable du secteur des retraites à l'Ugict-Cgt. C'est la naissance de l'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres), en 1947.

De la fusion Agirc-Arrco à la capitalisation

C'est à partir de là que se bâtit le statut cadre, symétriquement – pourrait-on dire – à la construction de l'Agirc. Un cadre, en effet, n'est pas affilié à l'Agirc en fonction de son niveau de salaire, mais en fonction de sa qualification, des responsabilités exercées et de l'autonomie dont il dispose pour les exercer. « En réalité, la seule reconnaissance interprofessionnelle du statut



GPA / MAXPPP

cadre, c'est l'Agirc, souligne Sylvie Durand, qui précise : ce ne sont pas les employeurs qui décident qui est cadre et qui ne l'est pas. L'affiliation à la retraite complémentaire des cadres se fait sur la base de seuils de classification, déterminés par l'Agirc à partir des conventions collectives de branche. » Ainsi, l'affiliation à l'Agirc est, pour le salarié, une reconnaissance *de facto* de son niveau de qualification, même si ce dernier n'est pas rémunéré en conséquence. A tel point que, grâce à la Gmp (garantie minimale de points), même les cadres dont le salaire est inférieur au plafond de la Sécurité sociale peuvent acquérir des droits dans le régime de retraite complémentaire des cadres. Et si cette reconnaissance est interprofessionnelle, elle est aussi opposable dans la mesure où l'Agirc peut contrôler la bonne affiliation des salariés.

Dès lors, il est facile de comprendre pourquoi les

interprofessionnelle du statut



organisations patronales veulent, du seul point de vue du statut cadre, la suppression de l'Agirc. La disparition du statut cadre leur permettrait de se dispenser de toute reconnaissance et rémunération de la qualification comme des responsabilités exercées, avec, à la clé, un tassement sans précédent des grilles conventionnelles de salaire. « Ce n'est pas une affaire catégorielle, mais bien une question transverse, souligne Sylvie Durand, car la suppression de l'Agirc impacterait l'ensemble du salariat, tant sur le niveau des salaires que sur celui des futures retraites. » En particulier parce que, avec la fusion des régimes Arcco et Agirc, le Medef poursuit un autre objectif : faire fonctionner le nouvel ensemble « à cotisations définies », c'est-à-dire à ressources constantes, sans lui apporter un euro de cotisation supplémentaire. Le régime des cadres étant depuis plusieurs années déficitaire, la fusion

Les cadres sont affiliés à l'Agirc en fonction de leurs qualifications et des responsabilités qu'ils exercent.

(1) Au 1^{er} janvier 2011, le plafond de la Sécurité sociale s'établit à 2946 euros par mois. En savoir plus sur le site de l'Ugict-Cgt : <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Social », puis « Retraite ».

permettrait ainsi au Medef de siphonner les réserves de l'Arcco, supérieures à celles de l'Agirc, pour financer une partie croissante des pensions liquidées par les cadres. Pendant une période transitoire, s'instaurerait ainsi une solidarité « à l'envers » des non-cadres vers les cadres.

Transitoire car, dans un régime de retraites à cotisations définies, c'est, par construction, le niveau des dépenses qui s'ajuste en permanence aux ressources. L'augmentation du nombre de retraités et de leur espérance de vie justifiera que l'on diminue drastiquement les droits à retraite des cadres d'abord, puis ceux des non-cadres ensuite. C'est bien la retraite de l'ensemble des salariés qui serait alors affectée. En moyenne, explique Sylvie Durand, « le taux de remplacement du salaire par la retraite passerait de 70 % aujourd'hui à 45 % à l'horizon 2040 ». Pour l'Ugict-Cgt, à terme, « cela ouvrirait massivement la voie à la capitalisation pour l'ensemble du salariat : banques et assureurs, qui n'ont cessé de se positionner sur ce nouveau marché de l'épargne retraite, l'ont bien compris ».

L'évolution du salaire des cadres

Dans l'esprit du Medef, qui refuse toute hausse de cotisations pour financer les retraites, l'Agirc serait d'ailleurs un régime condamné à être déficitaire, par construction, dans la mesure où le plafond de la Sécurité sociale augmente plus vite que le salaire moyen des cadres. Un raisonnement biaisé : car, s'il y affectivement ce tassement, c'est parce que le salaire moyen des cadres augmente moins vite que l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des salariés du secteur privé (entreprises non financières et non agricoles). C'est si vrai que, si la Gmp concernait 14 % des cadres au moment de sa création en 1988, elle en concerne 20 % aujourd'hui. Et les prévisions font état de 30 % de cadres dont le salaire sera, à l'horizon 2020, inférieur au plafond de la Sécurité sociale. « De cette manière, explique Sylvie Durand, les employeurs, Medef en tête, tirent argument de ce qu'ils rémunèrent de moins en moins bien les cadres pour justifier la suppression de leur régime de retraite complémentaire... » Après avoir, en 1947, bataillé pour obtenir la création de l'Agirc, la Cgt et son Ugict doivent désormais se battre pour son maintien dans sa forme actuelle, c'est-à-dire celle d'un régime auquel les salariés sont affiliés selon leur niveau de qualification et non selon leur salaire. Dans l'intérêt des cadres – qui représentent aujourd'hui quatre millions d'affiliés –, mais aussi des non-cadres. ▶

Christine LABBE

Cadres : éclatement, dé

Ils représentent une catégorie en croissance régulière dans le salariat mais limitent tout portrait de groupe, tant leurs situations se diversifient. A moins de les caractériser par des aspirations communes – quant à leur rôle dans l'entreprise par exemple ? Mais dans quelle mesure sont-ils prêts à les défendre collectivement ?

PARTICIPANTS

SOPHIE POCHIC,
SOCIOLOGUE, CHARGÉE
DE RECHERCHE AU CNRS ⁽¹⁾.

JEAN-LUC MOLINS,
CADRE À FRANCE TÉLÉCOM,
MEMBRE DU BUREAU
DE L'UGICT-CGT
(UNION GÉNÉRALE
DES INGÉNIEURS, CADRES
ET TECHNICIENS).

XAVIER NÉGIAR,
PDG D'ÏEN (INTERVENTION,
ÉTUDE & NÉGOCIATION),
SOCIÉTÉ D'AUDIT
ET DE CONSEIL AUX
ENTREPRISES EN GRH.

VALÉRIE GÉRAUD,
"OPTIONS".

MALGRÉ TOUS LES DISCOURS SUR L'AUTONOMIE, LE CRITÈRE DE "LOYAUTÉ" PAR RAPPORT À LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE S'EST RENFORCÉ, L'ENTREPRISE ÉVALUANT L'ATTITUDE DES INDIVIDUS, ET PAS SEULEMENT SES QUALIFICATIONS, POUR DÉCIDER DE LEUR "POTENTIEL".

– **Options**: Etre cadre aujourd'hui, qu'est-ce que cela signifie ? Ce statut vous semble-t-il toujours vécu comme un avantage ?

– **Xavier Négiar**: Les salariés reconnus comme cadres ne sont pas les seuls à exercer des fonctions d'encadrement. Mais leur rôle dans une organisation se distingue par le fait qu'ils (ou elles) sont censé(s) aider à construire, en prenant des initiatives et en assumant des responsabilités. Les entreprises comptent à la fois sur leurs qualifications et sur leur comportement. Certains concepts qui ont pu être à la mode managériale l'illustrent bien, comme la notion anglo-saxonne d'«*executive*»: le cadre est celui qui met en œuvre. L'éclatement des frontières de la subordination contribue cependant à faire perdurer le flou autour de son statut. Le cadre, on peut à peu près déterminer si ses équipes lui sont vraiment subordonnées. Récemment, je suis allé dans une entreprise où il y avait sept niveaux de hiérarchie entre l'opérateur et le directeur général. Les opérateurs étaient les seuls à ne pas être «*chefs*», tous les autres étant jugés référents du fait de leurs compétences et donc, d'une certaine manière, «*encadrants*». Ce qui n'était pas forcément reconnu en termes de statut mais s'avérait valorisant par rapport aux opérateurs, quelles que soient leurs compétences... On a en revanche plus de mal à savoir à qui le cadre est subordonné, et auprès de qui : à un «*board*», qui exclut toute responsabilité unique, ou à un chef, lui-même subordonné à un chef, etc. ? De plus, avec l'écrasement des hiérarchies, ajouté à l'externalisation de fonctions parfois vitales de l'entreprise, les cadres ont perdu leurs repères.

– **Sophie Pochic**: Il y a de multiples manières de définir ce qu'est un cadre et quelles sont ses spécificités. On peut s'appuyer sur les institutions telles que les caisses de retraite, les prud'hommes ou l'Apec qui fondent historiquement la catégorie. On peut aussi examiner leurs positions spécifiques dans les systèmes de production, et on associe souvent cadres et fonction d'encadrement. Or ils n'encadrent pas tous et peuvent occuper des positions d'«*experts*», comme les chargés d'étude, les administratifs ou les informaticiens. L'impression de brouillage de la frontière entre cadres et non-cadres est d'autant plus amplifiée qu'ils sont plus nombreux (environ 16% de la population en emploi, selon l'Insee). Le visage des cadres s'est ainsi transformé : plus jeunes, plus diplômés, beaucoup plus de femmes, moins de cadres

promus. L'écart de salaire entre cadres et non-cadres s'est alors réduit, ce qui peut expliquer que certains estiment que le statut de cadre leur apporte peu d'avantages, à part les horaires extensifs. Certains se définissent eux-mêmes comme des «*faux cadres*» ou des «*petits cadres*» car ils ont des perspectives de carrières plafonnées, ce qui casse la représentation du cadre «*ayant droit*» à une carrière. La frontière avec les non-cadres se brouille également, car les fonctions d'encadrement se sont diffusées vers le bas. De plus, maintenant, parmi les employés ou les opérateurs, on trouve beaucoup de jeunes diplômés qui ont été déclassés à l'embauche : ce n'est pas parce que l'on est diplômé que l'on est cadre, même si le diplôme reste un critère indispensable pour le devenir. C'est surtout vers le haut que les cadres ont l'impression qu'une coupure a eu lieu, entre le *top management* et les autres, qui vivent de manière très différente l'incertitude et l'instabilité dans des organisations en restructuration permanente. Cependant, dans notre récent ouvrage collectif ⁽²⁾, nous rappelons que, en raison de leur qualification et de leurs réseaux, les cadres s'en sortent souvent mieux que les autres, comme en témoigne leur relative stabilité de l'emploi. En cas de restructuration, ils sont plutôt l'objet de transferts que de plans sociaux, et de licenciements individuels que collectifs. Quand un Pse les touche, comme dans le cas d'un cabinet de consultants ayant voulu ainsi rajeunir ses équipes, ils se sentent «*déclassés*» car ils s'attendaient à des égards du fait de leur statut et de leur investissement dans le travail.

– **Jean-Luc Molins**: Le Medef attaque toutes les institutions associées au statut cadre – l'Apec, l'Agirc, les prud'hommes et leur section encadrement –, et ce n'est pas pour rien. Il existe des statuts plus ou moins équivalents à l'étranger, même si ce statut est lié à une construction sociale française. Il se réfère à des diplômes, à un contenu de travail, à un niveau de responsabilités et de salaire soumis aujourd'hui à de vives tensions, mais plus encore : aujourd'hui, même dans le service public, les directions exigent un certain comportement de leurs cadres et ont même tendance à s'y intéresser plus qu'à leur travail réel. Ainsi, France Télécom et La Poste comptent sur une ligne hiérarchique acquise à leurs méthodes pour conduire le changement vers une logique de marché. Cela ne se fait pas sans mal, car les cadres qui ont une forte expérience en matière de service public refusent de nier leur culture professionnelle au nom

(1) Dernière publication avec Paul Bouffartigue et Charles Gadea : *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?* éd. Armand Colin, janvier 2011.

(2) Lire page 20.

classement, engagement ?



PHOTOS : THIERRY NECTOUX / CHAMBRENOIRE.COM

LA MOBILISATION SUR LES RETRAITES MONTRE PAR EXEMPLE QUE LES CADRES SONT À L'AISE POUR CONVERGER DANS LES GRANDS MOUVEMENTS UNITAIRES AVEC D'AUTRES CATÉGORIES. ILS SAVENT AUSSI SE MOBILISER SUR DES QUESTIONS REVENDICATIVES QUI LES CONCERNENT DIRECTEMENT, COMME LEUR RÉGIME SPÉCIFIQUE DE RTT.

de ce credo. Dans les services financiers de La Poste, par exemple, de nombreux cadres sont en souffrance parce que dépossédés de toute initiative dans le moindre geste quotidien, ou parfois sanctionnés s'ils se refusent au nom de leur éthique à appliquer certaines procédures commerciales à une clientèle parfois démunie...

– **Options**: Est-ce que, malgré leur diversité, les cadres vous semblent partager une identité, des vécus, des aspirations à la fois spécifiques et communes ?

– **Sophie Pochic**: Une des enquêtes restituées dans notre ouvrage montre aussi que, même à France Télécom, certains cadres ont pu résister au nom de leurs valeurs, mais nombre d'entre eux ont participé au changement au nom de l'innovation technologique, de la modernisation, d'une logique plus commerciale. Dans un climat de compétition accrue, résultant notamment de l'introduction de statuts contractuels, la sélection de ceux qui vont faire carrière s'avère plus arbitraire. Elle dépend davantage du hiérarchique direct, des atouts de chacun (diplôme, âge, réseaux), mais aussi d'effets de contexte : service fermé en province avec mobilité forcée, métier technique en déclin avec reconversion obligée. Malgré tous les discours sur l'autonomie, le critère de «loyauté» par rapport à la stratégie de l'entreprise s'est renforcé, l'entreprise évaluant l'attitude des individus, et pas seulement leurs qualifications, pour décider de leur «potentiel». Si les cadres ne rejettent pas le management par objectifs en tant que tel, ils tiennent souvent un discours critique quant aux modalités de

sa mise en œuvre. Ils vivent mal les mises en concurrence de logiques, le commercial contre la qualité ou la sécurité, par exemple, et tout ce qui entraîne des dissonances au niveau de leur activité de travail, des contradictions entre les multiples objectifs qu'on leur donne et les moyens qu'on leur attribue, en termes de budget, d'hommes, de temps. La multiplication des acteurs – filiales, sous-traitants – et des centres de décisions nécessite des efforts de coordination sous-estimés par les directions. D'où l'énorme écart entre le travail prescrit et le travail réel. Leur fort investissement en temps et en énergie, pas toujours reconnu, fragilise leur sentiment d'être des privilégiés.

– **Jean-Luc Molins**: La mobilisation sur les retraites montre par exemple que les cadres sont à l'aise pour converger dans les grands mouvements unitaires avec d'autres catégories. Ils savent aussi se mobiliser sur des questions revendicatives qui les concernent directement, comme leur régime spécifique de Rtt. L'Ugict veut exprimer la position des cadres, à la fois par rapport à leur travail, aux autres salariés, à l'entreprise, à l'utilité sociale, par la revendication d'un nouveau rôle «contributif» pour les cadres dans l'entreprise ⁽²⁾. Nous nous appuyons sur une formule : «*professionnellement engagés, socialement responsables*». Arriver à concilier les deux, cela ne se gagne pas facilement, et encore moins de manière individuelle. Mais les cadres doivent se positionner, car même les experts ont un impact sur les salariés qui ne dépendent pas d'eux mais travaillent avec eux, au nom même de la qualité de ce travail, vis-à-

TABLE RONDE

Cadres : éclatement, déclassement, engagement ?

LES CADRES SONT PRIVÉS DE REGARD SUR LA STRATÉGIE GLOBALE DE L'ENTREPRISE. MAIS, AU FINAL, ILS SOUFFRENT DE CE MANQUE DE VISIBILITÉ, DE NE PAS ÊTRE MIEUX ASSOCIÉS À LA STRATÉGIE ET D'ÊTRE ÉVALUÉS SUR LA SEULE MISE EN ŒUVRE D'OBJECTIFS PONCTUELS. CETTE EXCLUSION DES SPHÈRES DE DÉCISION PEUT LES CONDUIRE À SE SENTIR PLUS SOLIDAIRES DE LEURS ÉQUIPES QUE DU HAUT MANAGEMENT.

... vis des choix managériaux de l'entreprise, ce qui implique aussi une visibilité sur sa stratégie globale. Libérer la parole des cadres, ce n'est souvent possible qu'au sein d'une démarche collective. Un cadre qui voudrait exercer un droit d'alerte seul n'aurait aucun poids et se mettrait en danger. Les frontières entre les intérêts spécifiques de certaines catégories de salariés et l'intérêt général s'avèrent donc souvent artificielles...

– **Xavier Négjar**: L'attitude d'un cadre peut dépendre de son historique dans une entreprise, de sa capacité/volonté à partir ou à se reconverter. L'identité d'une entreprise a des contours beaucoup plus flous, les salariés ne savent pas toujours qui en est le propriétaire, qui en est le patron, le staff visible se limite à l'encadrement supérieur et à l'encadrement de proximité. Mais qui décide? Les cadres qui souhaitent s'investir ne peuvent pas toujours le faire, car ils ne connaissent pas l'objectif réel de leur entreprise à court ou à long terme. Ils ne savent plus en fonction de quoi mener les équipes et prendre des initiatives. Ils le vivent d'autant plus mal si, à un moment, on leur impose un dirigeant venu d'ailleurs et porteur d'un projet pour l'entreprise contradictoire avec l'idée qu'ils se faisaient de son développement. Comment, dans ces conditions, rester loyaux à l'égard de leur employeur – au sens de l'entreprise – en essayant de répondre aux attentes des individus qui composent leur hiérarchie? C'est là que se situe un distinguo essentiel entre le cadre porteur de l'identité de l'entreprise et le cadre mercenaire qui va manager sans état d'âme. Un cadre ébranlé dans ses fondements professionnels se sentira très proches des autres salariés. Sinon, il se concentrera sur ses objectifs, et ce n'est pas pour rien que les directions font le choix de les multiplier plutôt que de les limiter en laissant de la marge d'action à leurs cadres. Elles compensent par rapport au fait que les cadres sont privés de regard sur la stratégie globale de l'entreprise. Mais, au final, les cadres souffrent de ce manque de visibilité, de ne pas être mieux associés à la stratégie et d'être évalués sur la seule mise en œuvre d'objectifs ponctuels. Ils veulent savoir pourquoi ils doivent mener une action: pourquoi, par exemple, diminuer à tout prix les coûts de la seule masse salariale ou de la qualité objective? Cette exclusion des sphères de décision peut les conduire à se sentir plus solidaires de leurs équipes que du haut management.

– **Options**: Aux yeux des entreprises, les cadres sont-ils devenus de simples salariés exécutants et interchangeables, comme les autres?

– **Xavier Négjar**: Ce qui fera la différence, c'est la maturité managériale des directions d'entreprise.



Sophie Pochic.

Certaines acceptent un enrichissement de leurs propres directives, d'autres non. Jusqu'où une direction va-t-elle déléguer au cadre sa confiance pour conduire l'entreprise? Jusqu'où un cadre acceptera-t-il d'y participer? Quand une entreprise a un projet qui n'est ni diffus ni confus, et qui s'inscrit dans une certaine pérennité, il arrive encore que les cadres se revendiquent comme éléments de mise en œuvre de son développement et soient considérés comme tels. Mais le constat, aujourd'hui, c'est que beaucoup s'interrogent sur leur légitimité dans le dispositif de l'entreprise. Ils ne connaissent pas le «*but caché*» de leur entreprise, découvrent parfois qu'ils ont contribué à leur insu à la fermeture d'un établissement ou à l'arrêt d'une activité, à une délocalisation, alors qu'ils y croyaient fondamentalement. Ils ont de plus en plus de mal à adhérer à des projets qui leur sont cachés ou qui peuvent dépendre d'un changement d'actionnaire principal du jour au lendemain. Alors certains d'entre eux refusent – d'une manière ou d'une autre – de n'être considérés que comme des outils de l'action, sans participation à la réflexion.

– **Sophie Pochic**: Les cadres vivent des situations très diverses, avec une autonomie plus ou moins grande, mais souvent en fonction d'objectifs précis. Aujourd'hui, une grande partie d'entre eux n'occupe pas de fonction d'encadrement d'hommes. Ceux qui en resteront à la gestion de projets ne seront d'ailleurs pas jugés «*à potentiel*» par rapport à ceux qui manifestent le désir de «*manager*». Eviter les responsabilités managériales s'avère pour certains une stratégie de refuge face aux compromissions que la «*loyauté*» à l'égard de leur direction pourrait leur imposer. Parmi les «*faux cadres*», il y a aussi ceux qui dépendent d'un statut créé par leur entreprise. A La Poste, par exemple, les conseillers financiers y sont devenus des «*cadres professionnels*», un statut hybride à seul usage interne. Ces salariés se sont trouvés soumis à une prescription forte de tous leurs actes, avec des exigences à la hausse du point de vue des résultats attendus, alors qu'ils ont perdu une partie des primes qu'ils avaient comme guichetiers ou facteurs. Du cadre, ils n'ont gagné que les horaires extensifs, manière pour l'entreprise de contourner les trente-cinq heures. Seuls les jeunes diplômés



Jean-Luc Molins.

COMMENT PORTER LE CHANGEMENT SI L'ON N'Y ADHÈRE PAS? ON NE PEUT ALLER À L'ENCONTRE D'UN PROJET SUR LEQUEL LA DIRECTION NOUS RESPONSABILISE. LA STRATÉGIE D'ÉVITEMENT CONSISTE ALORS À SE POSITIONNER SUR UN POSTE D'EXPERT PLUTÔT QUE D'AVOIR À PORTER DES DÉCISIONS OU UN DISCOURS CONTRAIRES À SES CONVICTIONS. FAUTE DE STRATÉGIE COLLECTIVE, CELA RESTE UNE FAÇON DE VIVRE SON RAPPORT AU TRAVAIL SANS ENTRER EN CONFLIT INTÉRIEUR...

convoitant un statut «cadre» dès leur début de carrière, dans un climat de déclassement à l'embauche, ont pu y voir une opportunité...

– **Jean-Luc Molins**: Cette réforme a permis à La Poste d'augmenter artificiellement son taux d'encadrement de 12 à 18 % de ses salariés en faisant accéder au titre de cadre maison 90 % des agents de maîtrise qui occupaient des fonctions aussi diverses que chef d'équipe guichets ou chef d'équipe facteurs et la majorité de la ligne commerciale. Mais, en effet, le statut de cadre n'y est pas toujours vécu comme une promotion. A France Télécom, je connais aussi des femmes cadres sup qui ont fait carrière en évitant systématiquement les postes de management. Il ne s'agissait pas seulement pour elles d'acter l'impossibilité d'un engagement en termes de temps de travail, mais aussi de se protéger contre le risque d'avoir un certain rôle à jouer dans les organisations. Comment porter le changement si l'on n'y adhère pas? On ne peut aller à l'encontre d'un projet sur lequel la direction nous responsabilise. La stratégie d'évitement consiste alors à se positionner sur un poste d'expert plutôt que d'avoir à porter des décisions ou un discours contraires à ses convictions. Faute de stratégie collective, cela reste une façon de vivre son rapport au travail sans entrer en conflit intérieur... Je dirais par ailleurs que, si les cadres ne sont pas des salariés comme les autres, ils sont des salariés à part entière: licenciables comme les autres, subissant le déclassement, avec des niveaux de salaire parfois proches du smic si on se rapporte à leur temps de travail réel. Par rapport à la démarche syndicale, c'est important parce que c'est ce qui nous permet de rechercher ce qui va permettre à l'ensemble des salariés, cadres compris, d'avancer vers des points de convergence.

– **Options**: Face aux difficultés ou aux désillusions auxquelles ils peuvent se trouver confrontés, les cadres – certains cadres – vous semblent-ils en capacité de réagir collectivement, de s'organiser, voire de faire preuve de solidarité avec les autres salariés?

– **Xavier Négjar**: Quel est le périmètre du socialement responsable? Au niveau du service, du département, de la division, de l'entreprise, du groupe? Il faut de la visibilité pour agir. Les cadres peuvent parfois contribuer à des catastrophes sociales en ayant été persuadés de bien faire, d'autres fois se trouver tiraillés à l'idée de ne pas alarmer les autres salariés, au nom du «devoir de réserve». Il me semble en tout cas qu'il leur sera toujours difficile d'adhérer à un mouvement qui pourrait être jugé déconstructif. Ils s'inscriront d'autant plus volontiers dans un mouvement collectif qu'ils s'y retrouvent du point de vue de leur identité professionnelle et que l'organisation porte un discours de proposition. Reste que l'engagement syndical est encore considéré comme un sacrifice de sa carrière: c'est l'un ou l'autre...

– **Sophie Pochic**: Dès les années 1970, les cadres ont accepté des décisions socialement difficiles au nom



Xavier Négjar.

de la modernisation nécessaire, mais, depuis la financiarisation des entreprises, cela devient moins justifiable du point de vue éthique: ils ont constaté que certaines activités rentables étaient supprimées, que des projets sur lesquels ils s'étaient investis étaient abandonnés. Réceptifs aux discours sur l'individualisation des salaires et des carrières, vécue comme une juste compensation de leur investissement, ils savent aussi que tout ne peut se négocier de gré à gré, comme le temps de travail ou le chômage partiel. De même, ils ne sont pas forcément attachés à des institutions comme l'Apec ou à des droits collectifs, sauf s'ils se retrouvent eux-mêmes licenciés ou en difficulté. On est d'autant plus attaché au statut cadre que l'on risque de le perdre. J'ai enquêté sur les facteurs de l'engagement syndical auprès de cadres Cfdt. Au départ, se syndiquer n'entre dans le champ des possibles que dans des grands groupes (ou dans le secteur public), où le dialogue social est installé et où le syndicalisme cadre constitue une force de contre-proposition. Ce qui motive leur engagement est souvent lié à un événement, une goutte d'eau qui fait déborder le vase – une décision managériale vécue comme insupportable ou intolérable au regard de leur éthique. Souvent, l'adhésion prend du temps, car elle représente une réelle prise de risque, mais, une fois la démarche engagée, elle débouche rapidement sur une prise de mandat. Et sur un investissement concret, porté par la conviction qu'il est possible d'être cadre «autrement».

– **Jean-Luc Molins**: Le syndicalisme Cgt en direction des cadres doit être davantage un syndicalisme de proposition, qui défende des positions alternatives, promeuve des idées, des projets. C'est dans ce contexte que les cadres s'impliquent; encore faut-il que les conditions leurs permettent de s'exprimer. Il faut que la Cgt offre aux cadres cette organisation collective dont ils ont besoin pour s'exprimer de manière indépendante. Nous pensons qu'il existe chez les cadres des attentes et des potentialités fortes d'engagement syndical. Nous savons aussi que les entreprises devront mener leur «révolution culturelle», en acceptant que l'on puisse à la fois avoir une carrière professionnelle dans laquelle on s'investit tout en consacrant du temps à ses convictions et à un engagement syndical.



EUROPE

LE COÛT SOCIAL DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

FACE À LA GÉNÉRALISATION À TOUS LES PAYS DES PLANS D'AUSTÉRITÉ, COMMENT L'ÉTAT SOCIAL RÉSISTE-T-IL À LA CRISE ? LA QUESTION A ÉTÉ POSÉE LORS DES ENTRETIENS DE L'IREs, ASSOCIANT CHERCHEURS ET SYNDICALISTES.

Eviter le pire, mais à quel prix ? Alors que le sauvetage des banques, grâce à l'injection d'énormes fonds publics, a transformé les dettes privées en dettes publiques, notamment en Europe, les récents entretiens de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), associant chercheurs et syndicalistes, se sont interrogés sur le coût social des politiques d'austérité mises en œuvre dans de nombreux pays, à l'occasion de la parution d'un numéro spécial de la revue *Chronique internationale* ⁽¹⁾. Avec, d'emblée, cette mise en garde faite par Maria Karamessini, de l'université Panteion d'Athènes : « En Grèce, les

mesures prises pour contrer la crise de la dette sont sans issue, car la récession est elle-même sans issue. »

Une mise en garde qui, à elle seule, résume la situation : le risque que ces politiques d'austérité, menées dans la quasi-totalité des pays, ne plonge l'ensemble des économies dans la déflation, dans un contexte de reprise économique extrêmement fragile et, surtout, compte tenu du caractère simultané de ces politiques. Au-delà, pourrait-on dire, il y a bien le risque que la crise « offre une opportunité ou un prétexte pour faire passer plus facilement des réformes néolibérales, en particulier s'agissant des retraites et du marché du travail ». Tel est le cœur de l'argument développé par Antoine Math, chercheur à l'Ires, dans un article qui s'interroge sur les conséquences probables de ces politiques d'austérité.

Retour aux origines... « Il faut sans cesse replacer le débat sur les causes de la crise et le terrain des inégalités », a insisté Pierre Hubbard du Tuac, du comité syndical consultatif auprès de l'Ocde (Organisation pour la coopération et le développement économique). Car, dans l'esprit de beaucoup, le fait que la crise de l'endettement privé soit intervenue « sur fond d'accroissement continu des inégalités sociales, notamment aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande ou en Espagne », n'est toujours pas intégré.

Un rôle moteur pour l'Organisation internationale du travail

A tel point que le représentant du comité syndical consultatif a témoigné de la difficulté à imposer les questions d'emploi et de travail au niveau international, notamment dans le cadre du G20, pour « contrebalancer le discours relatif à la finance et aux questions monétaires ». L'idée : mettre en place, afin d'influer sur le processus du G20, un groupe de travail permanent sur l'emploi où l'Oit (Organisation internationale du travail) aurait un rôle moteur. « Il ne peut pas y avoir de sortie de crise

(1) *Chronique internationale de l'Ires*, numéro spécial, n° 127, novembre 2010. En savoir plus sur le site de l'Ires à l'adresse <www.ires-fr.org>.

Les entretiens de l'Ires se sont tenus le 3 février dernier au Conseil économique, social et environnemental, à Paris.

par les marchés», a ainsi souligné Pierre Hubbard. Une certitude parfois reprise dans les discours, mais pas dans les actes, comme en témoignent les timides tentatives pour «réorienter» ou «réguler» la finance. Car, pour l'heure, dans un contexte de coupes claires dans les budgets publics, c'est surtout aux salariés, aux fonctionnaires ou aux retraités que la facture est présentée. Certes, la manière dont les pays font face à la crise en général, et à la crise de l'endettement en particulier, est très inégale. Disons toutefois que les pays les plus touchés sont ceux que l'on nomme parfois les pays «périphériques». A savoir : les pays baltes, la Hongrie, la Roumanie, l'Irlande, la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Citons quelques chiffres : en Grèce, c'est une réduction du déficit de sept à huit points en une année qui a été programmée. «Hors périodes de très forte croissance, aucun pays occidental n'a jamais pu réaliser une telle "prouesse"», écrit Antoine Math. Sauf à envisager un coût social désastreux.

Rassurer les marchés ? Une simple hypothèse...

Il l'est déjà, à bien des égards, pour les fonctionnaires de nombreux pays européens, en termes d'effectifs ou de salaire. Ainsi, montrent les chercheurs de l'Ires, les salaires des fonctionnaires ont baissé en valeur nominale jusqu'à 50 % en Lettonie, de 25 % en Roumanie mais aussi en Irlande ou en Grèce. La Grèce où, par ailleurs, les pensions de retraite ont baissé en moyenne de sept points alors que, dans le même temps, l'âge de départ à la retraite est passé de soixante à soixante-cinq ans dans la fonction publique.

«Les pays baltes, qui ont opéré des plans de rigueur drastiques dès 2008, illustrent à quel point une rigueur excessive peut tuer : selon les prévisions, ils ne retrouveraient leur niveau de production de 2007 au mieux qu'à partir de 2015», poursuit ainsi Antoine Math. Pour qui, d'ailleurs, rien ne prouve «qu'une austérité budgétaire trop forte dans une économie déprimée puisse même rassurer les marchés financiers». Et de citer comme exemple le cas de l'Irlande : plus le pays taille dans son budget, plus les marchés le considèrent comme «risqué». De là à formuler l'hypothèse que la crise apparaît comme un prétexte pour faire passer des réformes plus que douloureuses, face à l'injonction de réduction des déficits publics portée notamment par le Fmi (Fonds monétaire international)... Elle semble en effet offrir «une fenêtre d'opportunité», pour reprendre l'expression du chercheur de l'Institut de recherches



Coupes claires dans les budgets publics : c'est aux plus fragiles que la facture est présentée.

économiques et sociales. «Opportunité» de «réformer» le système de retraite dans de nombreux pays, visant à augmenter l'âge de départ, les durées de cotisation ou à accélérer des transformations déjà programmées. Mais pas seulement : au Royaume-Uni, par exemple, de nouvelles pressions sont exercées sur les chômeurs (durcissement des sanctions en cas de refus d'une offre d'emploi) alors que l'Espagne prend des mesures de «flexibilisation» du marché du travail avec des facilités accordées aux employeurs pour licencier les salariés en contrat à durée indéterminée.

Là, comme dans les autres pays, le défi est immense pour le syndicalisme. Dans un article sur «Les Relations sociales à l'épreuve de l'austérité», toujours dans *Chronique internationale*, Yves Lochard et Jean-Marie Pernot dressent le paysage de la contestation sociale au cours de l'année

2010, avec une montée de la conflictualité dans la quasi-totalité des pays (hormis aux Etats-Unis), tout en s'interrogeant sur les stratégies syndicales mises en œuvre dans la crise et sur une éventuelle reconfiguration des relations professionnelles. Au niveau européen, «si nous avons, en termes d'analyse et de propositions, bien identifié les origines de la crise, notre capacité à mobiliser les travailleurs s'avère plus complexe», a souligné Jozef Niemec pour la Ces (Confédération européenne des syndicats), en regrettant la faiblesse des alternatives sur le plan politique. Alors que les gouvernements ont tous, peu ou prou, adopté la même approche face à la crise et opté pour des politiques d'austérité, selon une ampleur et des rythmes très variables, la Ces y a opposé la nécessité d'une politique radicalement différente : un nouveau «New Deal».

Christine LABBE

PRUD'HOMMES NON À LA MORT PROGRAMMÉE

LE 15 FÉVRIER, UNE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION POUR LA DÉFENSE DE LA PRUD'HOMIE ÉTAIT ORGANISÉE, À L'APPEL DES SYNDICATS ET DES ORDRES : 71 SALARIÉS POURSUIVENT L'ÉTAT POUR NON-RESPECT DES DÉLAIS DE PROCÉDURE LÉGAUX.



ROSE-MARIE LOISY / MAXPPP

Les magistrats, avocats et syndicats avaient choisi le 15 février, date anniversaire des trois ans de la réforme judiciaire, pour dénoncer publiquement les nombreux effets pervers engendrés par le manque de moyens humains et matériels de la justice, en l'occurrence l'institution prud'homale ⁽¹⁾... Nicolas Sarkozy leur aura donné un « coup de pouce » en attaquant une nouvelle fois les magistrats dans la malheureuse affaire Laëtitia (voir page 10-11), au mépris de toute prise en compte des situations réelles auxquelles doivent faire face les acteurs de la justice. Ils étaient donc très nombreux, devant le Palais de justice de Paris, à soutenir soixante et onze salariés accompagnés d'avocats du Saf (Syndicat des avocats de France), venus assigner l'Etat pour non-respect des délais de procédure légaux dans des affaires les opposant à leur employeur. Recensés par les organisations professionnelles, les exemples d'abus four-

millent. A Nanterre, un cadre devra attendre en moyenne deux ans avant que son dossier puisse être examiné; en Seine-Saint-Denis, tout salarié sollicitant les prud'hommes devra patienter de trente à trente-six mois avant de voir le conseil se réunir; plus généralement, il faut en moyenne un an avant qu'une audience de jugement puisse succéder à une audience de conciliation (le délai légal étant pourtant fixé à un mois...), puis encore des mois avant tout prononcé de décision, si tant est que les délibérés ne soient pas prorogés à répétition, et encore des semaines avant l'envoi du jugement aux intéressés... D'ores et déjà, un salarié essayant d'obtenir par les prud'hommes la requalification de son Cdd en Cdi aurait toutes les chances d'être en fin de contrat avant que sa requête

soit examinée. « De même, les conseils de prud'hommes ne sont que trop rarement en mesure de trancher les contestations portant sur les licenciements économiques dans le délai de sept mois voulu par le législateur », souligne le communiqué des organisations mobilisées – dont la Cgt – pour la défense de la prud'homie ⁽²⁾. « Cette lenteur extrême a un effet pervers évident sur les perspectives de négociation, les employeurs n'ayant aucune motivation à régler des conflits qui s'éternisent et leur donnent du temps. » Autant de manœuvres préjudiciables aux salariés, quelle que soit leur situation financière, parfois très difficile, qui se trouvent contraints d'accepter des transactions au rabais plutôt que de compter sur un hypothétique respect de leurs droits.

Des salariés ont déjà dénoncé ce déni de justice en engageant la responsabilité de l'Etat, s'appuyant sur l'article L.141-1 du Code de l'organisation judiciaire, qui énonce que « L'Etat est tenu de réparer le

dommage causé par le fonctionnement défectueux du service de la justice. » Il y a déjà eu des condamnations ponctuelles, avec versement de dommages et intérêts, à Douai ou à Bordeaux (pour un dossier non jugé après quarante mois!). « Ces condamnations locales ont contribué à ce que l'Etat dégage de nouveaux moyens, souligne Isabelle Taraud, présidente de la commission sociale du Syndicat des avocats de France. Cette fois-ci, nous engageons une démarche collective, en centralisant les recours sur Paris, car nous en sommes à un point d'extrême urgence et nous nous devons d'interpeller l'opinion publique sur l'indigence des moyens humains et matériels mis à la disposition des justiciables. » Outre les soixante et onze assignations contre l'Etat, une question au gouvernement doit être versée au débat parlementaire.

Au-delà, il s'agit bien de dénoncer la stratégie de pourrissement orchestrée par le gouvernement, avec l'assentiment du patronat. La réforme judiciaire a supprimé soixante-deux conseils de prud'hommes, pour n'en créer qu'un, et les conseils ne sont en rien dotés des moyens dont ils auraient besoin pour assurer la défense des salariés. Lesquels sont pourtant toujours nombreux à solliciter les prud'hommes, malgré le recours massif à la rupture conventionnelle de contrat, solution privilégiée par les employeurs car elle s'avère moins coûteuse en indemnités, mais qui devient aussi un recours pour les salariés dissuadés par les délais interminables imposés par les prud'hommes et l'incertitude d'obtenir gain de cause...

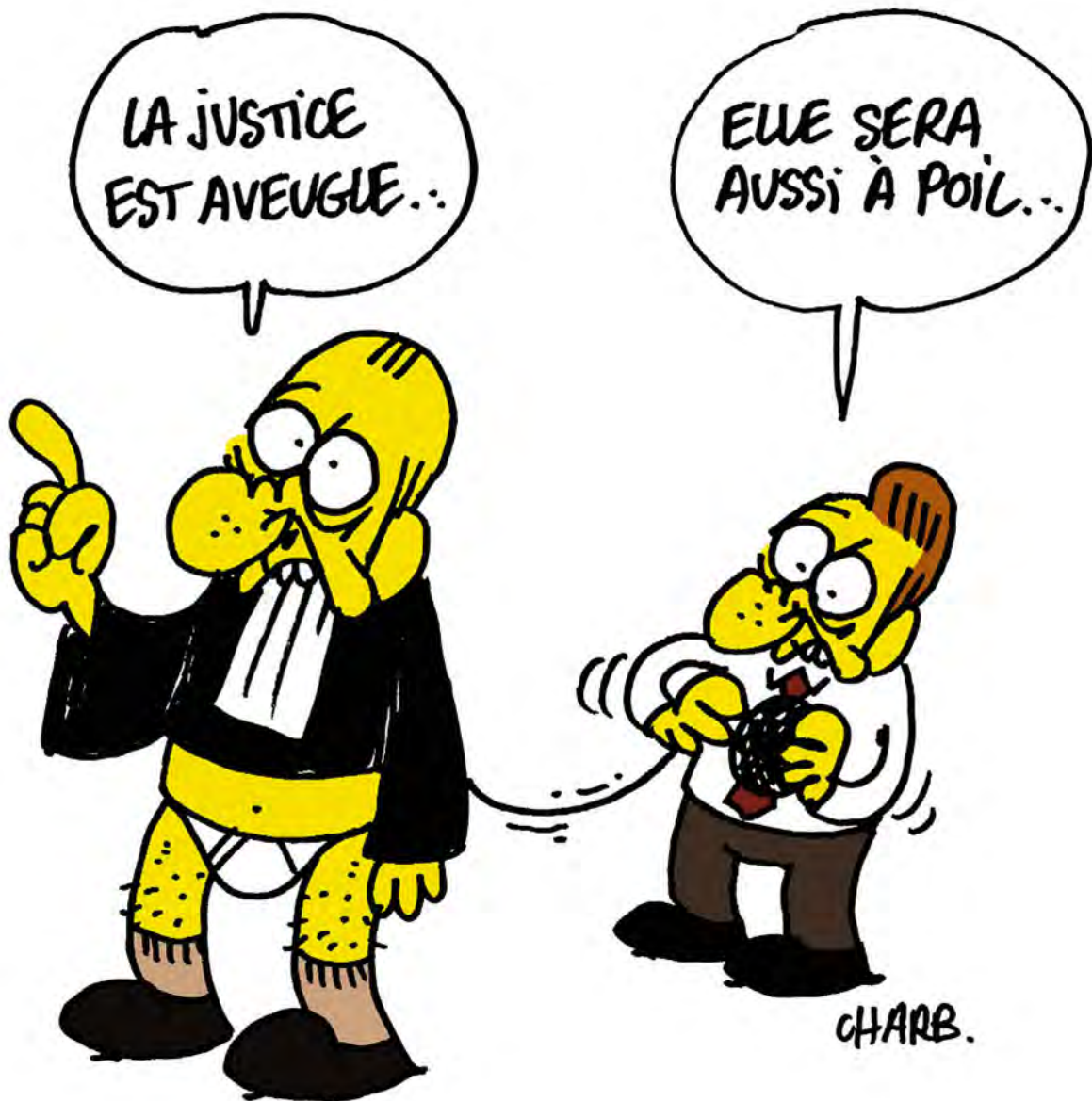
Tout est donc fait pour décrédibiliser et déstabiliser l'institution prud'homale, pourtant seule garante d'un jugement opéré sur la base d'un examen complet et impartial des éléments des conflits du travail, et seule en capacité de répondre réellement au droit à la justice pour tous, à la fois dans le droit français et européen. D'où l'importance de se mobiliser pour la défendre... ◀

Valérie GÉRAUD

(1) Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature, Association française des magistrats instructeurs, Union syndicale des magistrats administratifs, Cgt, Cgc, FO, Unsa, Sud.

(2) La Cgt organise deux journées d'information et de débats sur la prud'homie, les 24 et 25 février. Cf. le site de la Confédération ou celui de l'Ugict ou contacter Mireille Gueye (<m.gueye@ugict.cgt.fr>) ou Philippe Masson (<p.masson@ugict.cgt.fr>).

RIEN NE VA PLUS
DANS LES TRIBUNAUX
ADMINISTRATIFS.
AU POINT QUE LES
DEUX ORGANISATIONS
SYNDICALES
– LE SYNDICAT
DE LA JURIDICTION
ADMINISTRATIVE (SJA)
ET L'UNION SYNDICALE
DES MAGISTRATS
ADMINISTRATIFS
(USMA) – ONT APPELÉ
TOUS LEURS
COLLÈGUES
À OBSERVER
UNE GRÈVE
LE 1^{er} FÉVRIER.



GRÈVE EXASPÉRATION DES MAGISTRATS ADMINISTRATIFS

Les tribunaux administratifs s'enflamment. Après avoir observé une grève le 1^{er} février, les magistrats ont manifesté leur colère place Vendôme, à Paris, devant le ministère de la Justice. Les motifs de cette mobilisation tout inhabituelle sont nombreux et précis. Le boute-feu, c'est d'abord François Zocchetto (Union centriste), sénateur de Mayenne, auteur d'un amendement qui vise à restreindre la possibilité d'intervention du rapporteur public, autrement dit de l'ex-commissaire du gouvernement, sur un terrain sensible : celui de l'accès au droit. Pour les magistrats, cette proposition s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de laisser se dégrader, sans réagir outre mesure, les garanties offertes aux justiciables. De fait, l'amendement en question introduit dans le Code de justice administrative un nouvel article L.732-1 qui aboutirait de fait à l'abandon du prin-

cipe de la collégialité dans les contentieux visés. Au-delà, ils y voient également la marque d'un souverain mépris pour leurs conditions de travail, lesquelles sont évidemment liées à la qualité du service rendu aux justiciables.

En toile de fond de cet appel à mobilisation sans guère de précédent, on trouve évidemment la grande misère des tribunaux et l'attitude pour le moins cavalière du gouvernement vis-à-vis des corps de la magistrature, bien au-delà des seuls tribunaux administratifs. Mais également l'actualité, avec le projet de loi sur l'immigration, dont trois dispositions procédurales menacent les conditions de travail des magistrats : ce projet ouvre en effet la possibilité de tenir les audiences dans les centres de rétention ; autrement dit, de rendre la justice sous l'œil vigilant des corps de police et dans un environnement qui ne garantit en aucune façon

la sérénité et les apparences du travail judiciaire, lesquelles doivent théoriquement constituer autant de garanties d'un procès contradictoire. Autres motifs de discord, l'inversion de l'ordre d'intervention des juges et la possibilité de statuer en juge unique sur l'interdiction de retour sur le territoire français, lorsque l'étranger est placé en rétention. Pour les juges administratifs, ces réformes de procédure ainsi que l'absence criante de moyens alloués à leur mise en place indiquent sans conteste la volonté d'aller toujours plus vers une justice productiviste, ce dont ils s'alarment à juste titre. « Si nous ne réagissons pas collectivement, alertent les deux syndicats, c'est la justice administrative qui risque d'être entraînée dans un processus d'affaiblissement et de dégradation sur lequel il sera, à l'avenir, quasiment impossible d'agir. »

Gilbert MARTIN

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

L'Ugict-Cgt organise son conseil national, le mercredi 9 mars, salle du Ccn à Montreuil.

• Sciences

A Marseille, l'association Echange et diffusion des savoirs a entamé sa onzième saison de conférences. Au programme, notamment, le 17 mars 2011 : « L'économie est-elle une science ? » Entrée libre à l'Hôtel du département, 52, avenue de Saint-Just, 13004 Marseille.

• Congrès

Le 16^e Congrès de l'Ugict-Cgt se tiendra, du 29 mars au 1^{er} avril 2011, au palais des Congrès « Opéra » de Vichy. L'Ugict-Cgt a mis en place un site dédié avec des documents accessibles à tous (projet de document d'orientation, bilan d'activité...) et la possibilité d'adresser des contributions : <www.congres.ugict.cgt.fr>.

• Europe

Le 12^e Congrès de la Confédération européenne des syndicats (Ces) aura lieu du 16 au 19 mai 2011 à Athènes, en Grèce.

Formations

• Retraites

Du 21 au 25 mars 2011, l'Ugict-Cgt organise, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette, un stage sur les retraites. Seront notamment examinées les incidences de la réforme de novembre 2010 et des prochains accords Agirc et Arrco sur le montant de nos futures retraites, les conditions de leur liquidation ainsi que les conséquences de la mise en place, à partir de 2013, « d'un régime universel par points ou en comptes notionnels » (article 16 de la loi du 9 novembre 2010), fusionnant tous les régimes du public et du privé, et fonctionnant « à cotisations définies », selon les principes du système suédois. Ce stage s'adresse aux militants qui souhaitent s'approprier les propositions de la Cgt pour faire échec au démantèlement de notre système de retraite. Inscriptions auprès de Valérie Specq, au 01 48 18 85 06, ou <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• Vie syndicale

L'Ugict-Cgt organise, au niveau national, un stage Vie syndicale les 27, 28 et 29 avril 2011. Cette session de trois jours s'adresse aux responsables à la vie syndicale des unions fédérales et des commissions départementales, mais aussi aux syndicats et aux bases organisées Ugict qui souhaitent acquérir quelques repères et outils destinés à pérenniser l'existence de l'Ugict dans leurs secteurs d'activité. En savoir plus sur l'organisation du stage et le contenu de la formation au 01 48 18 81 25.

• Management

« Comprendre le management aujourd'hui, construire un management alternatif » : tel est le thème d'une session de formation organisée conjointement par l'Ugict-Cgt et l'Institut du travail de Strasbourg. Cette session se déroulera du dimanche 8 mai au vendredi 13 mai à l'université Robert-Schuman, Institut du travail, 39, avenue de la Forêt-Noire, 67000 Strasbourg. En savoir plus au 01 48 18 85 06.

la revue des revues

Université. En faisant appel à la fois à des historiens et à des spécialistes d'autres sciences sociales, la revue *Le Mouvement social* propose, dans son dernier numéro, de poser les jalons d'une histoire sociale de la science et des établissements d'enseignement supérieur en France depuis 1945. Un numéro extrêmement riche qui s'intéresse aux étudiants comme aux universitaires ou aux chercheurs confrontés à des missions nouvelles, en tentant un bilan des transformations effectuées au cours de ces décennies. « Mutations de la science et des universités en France depuis 1945 », *Le Mouvement social*, n° 139, janvier 2011.

Géopolitique. C'est au Pakistan que s'intéresse la revue de géographie et de géopolitique *Hérodote* dans un récent numéro. Voisin des grands pays dits « émergents » que sont l'Inde et la Chine, aux portes de l'Iran et de la route du pétrole, le Pakistan « est aujourd'hui confronté à de nouveaux périls, qu'aggrave encore les difficultés économiques et les inondations catastrophiques ». *Hérodote* envisage ainsi les relations entre le Pakistan et ses voisins et s'interroge sur les conséquences de la guerre menée en Afghanistan. « Géopolitique du Pakistan », revue *Hérodote*, n° 139, janvier 2011. En savoir plus sur <www.herodote.org>.

Économie. Deux fois par an, le département Analyse et Prévision de l'Ofce (Centre de recherche en économie de Sciences po) réalise des prévisions de l'économie mondiale et de l'économie française à l'horizon de deux ans. Dans sa dernière revue, l'Ofce présente ainsi les dernières perspectives pour les années 2010-2011 et montre notamment que, en engageant « la consolidation budgétaire trop tôt », les économies développées, alors que la crise n'est pas encore finie, « courent le risque d'entrer en déflation ». *Revue de l'Ofce*, n° 115. En savoir plus sur le site <www.ofce.sciences-po.fr>, où une version courte de ces prévisions est consultable.

Travail. Responsable de bureau d'études, conducteur de travaux, ingénieure commerciale, responsable maintenance... Un hors-série d'*Alternatives économiques* propose cinquante-deux portraits de personnages au travail qui racontent, selon une méthodologie précise, le quotidien de leur métier. Si ce guide ne se veut pas représentatif de l'état du travail et des métiers en France, il va bien au-delà de la simple galerie de portraits. « Les Métiers par ceux qui les exercent », *Alternatives économiques Poche*, n° 47, janvier 2011.



MISA IRODIA / MAXPPP

FORUM DE DAKAR SCIENCES EN RECHERCHE.. DE DROITS

LE FORUM MONDIAL SCIENCES ET DÉMOCRATIE S'EST TENU EN AVANT-PREMIÈRE DU FSM DE DAKAR. DEUX JOURS DURANT, MILITANTS ASSOCIATIFS, CHERCHEURS ET SYNDICALISTES VENUS DU MONDE ENTIER ONT ÉCHANGÉ SUR LEURS PRATIQUES, LEURS DIFFICULTÉS, LES ALTERNATIVES ENVISAGEABLES.

Entre la critique des modèles scientifiques et la promotion des sciences, quels chemins dégager, avec quels droits? Telle est l'une des questions majeures qui ont traversé les deux journées de débats du Forum mondial sciences et démocratie. Au vu du programme, on pouvait soupçonner que les organisateurs avaient eu les yeux plus gros que le ventre: quatre tables rondes, dix ateliers... Les participants, pourtant, en ont redemandé. C'est que les enjeux sont formidables – changement climatique, rôle de la science, rapports à la diversité culturelle, droits des chercheurs, sciences de l'éducation, maîtrise technologique – et frappés du sceau de l'urgence. Une multiplicité d'approches que l'on se hasarderait à évoquer ici au regard d'une obsession transverse: comment peser sur les contenus et les pratiques scientifiques au regard des bouleversements induits par la globalisation et les crises qui l'accompagnent? Au cœur de la critique, on retrouve, évoqué par plusieurs intervenants, le concept

d'un homme machine, structurant une conception scientifique et univoque du monde, et dont le chercheur israélien Nissim Amzallag tire ainsi l'une des conséquences: «*L'autorité scientifique n'est que l'habillage de dogmes structurant les rapports sociaux*», relativisant ainsi toute tentative de «*trouver des solutions scientifiques*» aux crises avec lesquelles se débat l'humanité. «*Si la science fait partie des éléments de solution, elle n'est pas en elle-même la solution*», pointe ainsi la sénégalaise Fatima Douty, idée largement illustrée par le propos de Pat Mooney sur les enjeux des nanosciences et des nanotechnologies. D'où l'importance, dans les débats, de la portée de la transmission scientifique, singulièrement par l'enseignement. Pour Patrick Baudoin (Fondation sciences citoyennes), «*la conception d'un "monde machine" et d'une "machine sociale" conduit à penser des éléments interchangeables, devant donc être "formés", ordonnés, en fonction d'une excellence supposée*».

Face à cet état des lieux, les débats ont dégagé quelques idées-forces permettant une réappropriation des savoirs, de la recherche, de leurs outils de diffusion et de leurs usages. La première est sans doute la réhabilitation de la diversité: «*Je plaide pour les sciences, les savoirs, les éducations qui, toutes, relèvent d'un statut de bien commun de l'humanité, incluant tous les objets de la connaissance*», propose ainsi Jean-Paul Lainé, président de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques. Une proposition qu'il inscrit dans la modernité et le droit: «*L'explosion des usages des nouvelles technologies de la communication pousse à diffuser toujours plus largement les connaissances; cela implique des enseignants une liberté d'enseigner, de plus en plus remise en question*». C'est également à l'effectivité du droit à la connaissance que renvoie Anita Rampal, chercheuse indienne en sciences de l'éducation, lorsqu'elle évoque des expériences remettant en question des critères de sélection scolaire basés sur «*la science*»: «*Plutôt*...»

... que tenter de rendre la science "intéressante", nous avons refondu nos programmes en intégrant des pans de pensée scientifique articulés aux vécus des communautés concernées, par exemple de l'écologie pour les habitants des forêts.» Une pratique que résume une participante, également venue d'Inde: «L'information peut être donnée; le savoir est une construction.»

Seconde idée-force, les savoirs doivent être réarticulés, en termes de diversité, mais aussi d'accessibilité. Cheikhou Sylla, du syndicat des enseignants du Sénégal (Sudes), lance ainsi un plaidoyer vigoureux pour que la science soit placée au cœur de l'éducation, et singulièrement la mathématique, mise en péril par la diminution programmée du nombre d'enseignants. Dominique Giannetti, responsable de la Fsu française, replace cette approche dans un contexte mondial tendu par les pressions considérables qu'exercent la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sur les budgets d'éducation et de recherche dans le monde entier. Soulignant l'intérêt des expérimentations pédagogiques, elle relève néanmoins que «l'écrasante majorité des enfants vont aller dans l'éducation formelle; les politiques de privatisation en cours constituent autant de facteurs d'exclusion sociale et de genre, elles remettent en cause la formation des enseignants, singulièrement en matières scientifiques» et plaide pour la mise en œuvre d'une citoyenneté de l'enseignement des sciences.



Un plaidoyer vigoureux pour que la science soit placée au cœur de l'éducation.

La citoyenneté est cette autre idée-force qui aura hanté les débats des ateliers, parfois dans la douleur. On pense à celui sur la responsabilité des chercheurs, dont les travaux ont témoigné d'une difficulté à penser les différents secteurs de la recherche entre eux, avec les associations et les syndicats. Au-delà d'expériences de construction de codes éthiques, les pistes d'intervention en sont souvent restées à des recours juridiques, voire des expédients plus discutables – dénoncer les «collègues corrompus». Michel Patard, pour l'Ugict, souligne en fin de débat que «la problématique de la responsabilité éthique touche d'autres populations qualifiées que les seuls chercheurs, et nous aurions intérêt à la penser conjointement plutôt que sectoriellement, afin de dégager des pistes de réponses collectives. A cet

égard, nous devrions nous tourner vers l'Oit pour obtenir un certain nombre de règles et de protections légales, ouvrir des espaces de liberté communs». Une suggestion reprise en conclusion des travaux; chantier en cours...

Reste que, pour Jean-Paul Lainé, le cru Dakar du Forum sciences et démocratie s'avère positif: «Nous avons, dès le départ, la volonté d'assurer une relation forte avec les mouvements sociaux, notamment les organisations syndicales. Le séminaire de Dakar atteste que cette présence diversifiée permet de mettre en regard micro-initiatives, réflexions de fond, questions de moyens et de droits. La notion de bien public – qui n'allait pas de soi à Belém – a été au cœur de nos échanges; enfin, la confrontation entre "savoirs savants" – voire "savoirs occidentaux" – et "savoirs indigènes" a fait place à une réflexion plus articulée, plus pondérée, raisonnant davantage en termes d'additions, de complémentarités entre des histoires et des pratiques scientifiques culturellement différentes. C'est un pas à pas à construire, dans la découverte renouvelée des partenaires, lesquels ont des histoires, des approches très différentes. Ces convergences sont possibles, parfois même coulent de source, à condition de ne pas faire l'économie des débats de fond. Dakar a transformé l'essai de Belém et pose la question des suites à construire; reste à en préciser les modalités.»

De notre envoyé spécial Pierre TARTAKOWSKY

forum

Le Forum sciences et démocratie est une initiative prise en 2007 par plusieurs associations, dont la Fondation sciences citoyennes, Les Petits Débrouillards, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques. L'objectif est de contribuer à un dialogue entre les acteurs de la sphère scientifique et de la sphère sociale, et de dégager de possibles convergences entre associations, organisations syndicales de travailleurs scientifiques, institutions de recherche, etc. Un premier séminaire avait été organisé en avant-première du Forum social de Belém, en 2009, dont *Options* avait rendu compte. Le contenu des débats de Dakar atteste d'un essai transformé.

Plus d'information sur <<http://sdwf-fsm.org>>.

L'emploi et la santé des salariés

La question de la santé au travail prend une importance croissante. Les salariés dont l'état de santé a été dégradé, notamment par les conditions de travail, font parfois l'objet de discrimination. Des décisions jurisprudentielles récentes sont à connaître pour défendre en même temps l'emploi et la santé des salariés, l'exercice d'une activité professionnelle étant aussi un facteur important de rétablissement de la santé.

Michel CHAPUIS

LICENCIEMENTS POUR ABSENCES

M. Cail, engagé le 27 août 2001 par la société Toyota en qualité d'agent de production, a été licencié pour perturbations créées par ses absences répétées pour maladie et nécessité de procéder à son remplacement définitif. Il a saisi la formation de référé de la juridiction prud'homale pour demander que soit ordonnée la poursuite de son contrat de travail et que la société soit condamnée à lui payer à titre provisionnel une somme représentant le salaire dont il a été privé depuis le licenciement. Le conseil de prud'hommes de Valenciennes, par ordonnance du 15 octobre 2008, l'a débouté ; il a formé appel contre cette décision et a obtenu gain de cause ⁽¹⁾.

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de l'employeur et de donner définitivement gain de cause au salarié ⁽²⁾. En effet, aux termes de l'article L.1132-1 du Code du travail, aucune personne ne peut être licenciée en raison de son état de santé. Le juge, après avoir relevé que les absences pour maladie du salarié, toutes justifiées par des arrêts de travail, lui étaient systématiquement reprochées en elles-mêmes, soit par courriers réitérés, soit lors de ses notations successives, et qu'elles étaient encore visées dans la lettre de licenciement, a constaté, que ces absences pour raison de santé auxquelles la société pouvait aisément faire face constituaient en réalité la véritable cause du licenciement, ce qui le rendait donc nul. Le juge en a justement déduit que le licenciement constituait un trouble manifestement illicite qu'il convenait de faire cesser en ordonnant la poursuite

du contrat de travail. Et la cour d'appel, devant laquelle il n'était pas soutenu que le salarié avait perçu des revenus de remplacement, a fixé discrétionnairement la somme qu'elle lui a allouée dans la limite du montant des salaires dont il avait été privé depuis le licenciement.

M. Messina, engagé le 1^{er} novembre 1994 par La Poste en qualité de manutentionnaire, a été arrêté à la suite d'un accident de trajet, reclassé sur un poste à temps partiel, puis licencié le 27 janvier 2006. Il a saisi le conseil de prud'hommes d'Avignon qui, par jugement du 5 novembre 2008, a décidé que le licenciement n'était pas nul en l'absence de démonstration d'une discrimination, mais seulement sans cause réelle et sérieuse, et condamné l'employeur à verser 30 000 euros de dommages et intérêts au salarié. Le salarié a relevé appel de cette décision.

En appel, la Cour dit que le licenciement résulte d'une mesure discriminatoire et se trouve frappé de nullité. Elle ordonne la réintégration du salarié dans son emploi, condamne l'employeur à lui verser diverses sommes (notamment plus de 10 000 euros en réparation du préjudice subi) et déclare recevable la demande d'audition de la Halde et l'intervention du syndicat Fapt-Cgt ⁽³⁾.

LICENCIEMENT EN RAISON D'UN CANCER

M^{me} V., engagée sous Cdi le 2 novembre 2000 par la Scm Cabinet médical en qualité de réceptionniste à temps partiel, a été licenciée le 27 mai 2005 pour motif économique. Elle venait d'apprendre par un diagnostic, de son employeur médecin qu'elle était atteinte d'une tumeur cancéreuse au sein. Elle a saisi la formation de référé de la juridiction prud'homale pour demander notamment que soient ordonnées la nullité de son licenciement et la poursuite de son contrat de travail. Par juge-

ment du 9 septembre 2008, le conseil de prud'hommes de Poissy a conclu que le licenciement n'était pas discriminatoire, car il avait été engagé avant que le diagnostic de cancer ne fût posé.

La salariée avait fait appel de la décision et saisi la Halde. L'enquête menée par la Halde a permis de démontrer que l'employeur avait, au moment du licenciement, une parfaite connaissance de l'existence d'une tumeur au sein et des risques de santé qui pouvaient en découler. La Halde a conclu à une discrimination fondée sur l'état de santé et a présenté ses observations dans ce sens devant la cour d'appel ⁽⁴⁾.

La cour d'appel déclare le licenciement nul et ordonne la réintégration de la salariée (en fait, la poursuite de son contrat de travail). De plus, la cour condamne l'employeur à verser à la salariée, à titre provisionnel, la somme de 45 000 euros en réparation de son préjudice ⁽⁵⁾.

Ces décisions sont importantes, elles marquent un progrès significatif : le licenciement d'un salarié en raison de son état de santé est un licenciement nul, qui ouvre droit au salarié à la réparation intégrale des préjudices et notamment, s'il le souhaite, à la poursuite de son contrat de travail dans l'entreprise ; ce n'est pas seulement un licenciement sans cause réelle et sérieuse ouvrant droit à des dommages et intérêts. Les conseillers prud'hommes mériteraient d'être mieux formés en la matière.

L'état de santé et le handicap représentent la deuxième cause des réclamations pour discrimination devant la Halde (18,5%), l'emploi étant le premier domaine avec près de la moitié des réclamations. Le licenciement en raison de l'état de santé constitue un des motifs les importants de licenciement en France aujourd'hui.

Dans le cadre de la mise en place du défenseur des droits, la Halde sera « *intégrée* » dans cette nouvelle institution, sans doute avant l'été 2011 (le projet de loi devrait être voté en seconde lecture devant chaque chambre du Parlement au cours du mois de février)...

(1) Cour d'appel de Douai, 30 juin 2009.

(2) Cassation sociale 16 décembre 2010, S^m Toyota.

(3) Cour d'appel de Nîmes, 9 février 2010, La Poste.

(4) Délibération n° 2009-415 du 21 décembre 2009.

(5) Cour d'appel de Versailles, 14 décembre 2010.

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Editions d'organisation - Eyrolles, Paris, nouvelle édition (23^e), février 2011.

Fonction publique

Un nouveau régime indemnitaire pour les ingénieurs en chef

Le décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010 crée une “indemnité de performance et de fonctions” (Ipf) au bénéfice des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, fonctionnaires de l’Etat ⁽¹⁾. Cette indemnité est similaire à la “prime de fonctions et de résultats” (Pfr) introduite, pour la filière administrative, par les dispositions du décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 ⁽²⁾.

Edoardo MARQUÈS

L’indemnité de performance et de fonctions est exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir. Toutefois, cette prime peut être cumulée avec l’indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels instituée par le décret du 5 décembre 2001 modifié instituant une indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels, et avec l’indemnité pour risques professionnels instituée par le décret du 30 avril 1998 portant attribution d’indemnités pour risques professionnels à certaines catégories de personnel technique du ministère de l’Équipement, des Transports et du Logement ⁽³⁾. S’agissant des autres primes (indemnité spécifique de service, prime de service et de rendement), l’Ipf s’y substitue. Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts peuvent bénéficier d’une indemnité de performance et de fonctions qui comprend deux parts. La première, liée à la performance, tient compte des résultats de la procédure d’évaluation indi-

viduelle et de la manière de servir. La seconde, attachée aux fonctions, se fonde sur les responsabilités, le niveau d’expertise et les sujétions spéciales induites par les fonctions exercées. L’employeur attribue les montants individuels correspondant à la part liée aux fonctions en s’appuyant sur la politique des ressources humaines organisant les parcours professionnels. Cette indemnité est versée mensuellement ⁽⁴⁾.

MONTANTS DE RÉFÉRENCE

Un arrêté du 30 décembre 2010 fixe les montants annuels de référence ⁽⁵⁾ :

- pour le grade équivalent au grade d’ingénieur territorial en chef de classe exceptionnelle : 3 800 euros pour la part liée aux fonctions, 6 000 euros pour la part liée à la performance ;
- pour le grade équivalent au grade d’ingénieur territorial en chef de classe normale : 4 200 euros pour la part liée aux fonctions, 4 200 euros pour la part liée à la performance.

MONTANT DE LA PART LIÉE À LA PERFORMANCE

Le montant individuel de la part liée à la performance est déterminé en multipliant le montant de référence par un coefficient compris entre 0 et 6. Le coefficient attribué doit tenir compte des résultats de la procédure d’évaluation individuelle et de la manière de servir ; il est réexaminé chaque année. Cette part peut, pour tout ou partie, être attribuée au titre d’une année sous la forme d’un versement annuel exceptionnel, non reconductible automatiquement l’année suivante. En effet, il est réexaminé chaque année au vu des résultats de la procédure d’évaluation individuelle et de la manière de servir ⁽⁶⁾.

(1) Décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010 relatif à l’indemnité de performance et de fonctions allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2010.

(2) Décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats, publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2008.

(3) Article 7 du décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010.

(4) Articles 2 et 6 du décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010.

(5) Arrêté du 30 décembre 2010 fixant les montants annuels de référence de l’indemnité de performance et de fonctions allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (NOR : DEVK1027360A), publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2010.

(6) Articles 2 et 5 du décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010.

MONTANT DE LA PART LIÉE AUX FONCTIONS

L'attribution individuelle de la part liée aux fonctions est déterminée par application à un montant de référence (4 200 euros pour les ingénieurs en chef et les ingénieurs) d'un coefficient multiplicateur compris dans une fourchette de 1 à 6 au regard des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le coefficient des agents logés par nécessité est limité à une fourchette de 0 à 3. L'indemnité de performance et de fonctions est exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir ⁽⁷⁾.

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts conservent le régime indemnitaire dont ils bénéficiaient avant leur intégration dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'à ce qu'ils perçoivent l'indemnité de performance et de fonctions.

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts percevront l'indemnité de performance et de fonctions, à la date que fixera un arrêté du ministre chargé du Développement durable et du ministre chargé de l'Agriculture, en tenant compte des responsabilités et des sujétions liées au service d'affectation, et au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Toutefois, les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ainsi que les ingénieurs-élèves titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret perçoivent l'indemnité de performance et de fonctions quelle que soit leur affectation.

Le solde dû à la date fixée par l'arrêté mentionné à l'article précédent au titre de l'indemnité spécifique de service (Iss), instituée par les dispositions du décret du 25 août 2003 ⁽⁸⁾, est versé au départ effectif de l'agent concerné lorsque son autorité d'emploi cesse de le rémunérer ou lorsqu'il est détaché sur un emploi fonctionnel.

LES INGÉNIEURS EN CHEF DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ÉLIGIBLES À L'IPF

Deux grades du cadre d'emplois des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (ministère de l'Agriculture) équivalent à deux grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, en vertu des dispositions du décret n° 91-975 du 6 septembre 1991, annexe B, relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux :

- d'une part, le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts équivaut au grade d'ingénieur territorial en chef de classe exceptionnelle ;
- d'autre part, le grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts équivaut au grade d'ingénieur territorial en chef de classe normale.

Ainsi, les ingénieurs territoriaux en chef, classe exceptionnelle et classe normale, peuvent

bénéficier de l'indemnité de performance et de fonctions.

Celle-ci, puisqu'elle ne peut être cumulée avec aucune autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir, viendrait remplacer les avantages indemnitaires dont ils peuvent jusqu'à présent bénéficier :

- prime de service et de rendement ;
- indemnité spécifique de service.

Cependant, les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts percevront l'IpF, à une date fixée par un arrêté du ministre chargé du Développement durable et du ministre chargé de l'Agriculture, en tenant compte des responsabilités et sujétions liées au service d'affectation, et au plus tard le 1^{er} janvier 2015 (*voir ci-dessus*). Même si les ingénieurs et les ingénieurs-élèves titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts après la date d'entrée en vigueur du décret, donc au 1^{er} janvier 2011, perçoivent l'IpF quelle que soit leur affectation.

L'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, indique que le régime d'une prime de fonctions et de résultats (Pfr) est mis en place dans la collectivité à la première modification de son régime indemnitaire qui suit l'entrée en vigueur de la prime de fonctions et de résultats dans les services de l'Etat, le régime antérieur étant maintenu jusque-là. Puisque la généralisation de l'IpF est liée à un arrêté, sa mise en œuvre doit être différée, même si le texte crée une exception pour les ingénieurs titularisés à compter du 1^{er} janvier 2011. Le modèle de cette prime est quasiment identique à celui de la prime de performance et de résultats des administrateurs. Elle devrait être rapidement étendue aux attachés, le bénéfice de la Pfr étant annoncé pour le début de 2011.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le mouvement de réforme des régimes indemnitaires engagé depuis 2008 par l'Etat. Le but affiché étant de disposer d'un type de prime unifié de fonctions et de résultats permettant la prise en compte des sujétions de l'emploi occupé et les résultats obtenus par l'agent au regard de ses objectifs individuels.

Sur un plan collectif, les organisations syndicales devront être saisies pour avis par les comités techniques paritaires (Ctp) des éléments de mise en œuvre de la Pfr :

- définition des catégories ou des niveaux pour la typologie des postes ;
- cartographie des emplois du service ;
- politiques de modulation individuelle articulées avec l'évaluation des objectifs et des résultats des agents, dans le cadre des plafonds collectifs et individuels fixés par la réglementation. ◀

(7) Articles 2 et 5 du décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010.

(8) Décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement.

PARIS/ EXPOSITION

LES "TÊTES DE CARACTÈRE" DE MESSERSCHMIDT



Franz Xaver Messerschmidt, «L'Homme de mauvaise humeur» (1771-1783), Paris, Musée du Louvre.

© 2010 MUSÉE DU LOUVRE / PIERRE PHILIBERT

Pour la première fois en France, le musée du Louvre propose une exposition monographique consacrée à l'œuvre du sculpteur allemand Franz Xaver Messerschmidt (1736-1783), dont l'art farouchement expressif séduit plus que jamais le public d'aujourd'hui. Quelque trente œuvres sont visibles, issues de prêts de musées viennois et allemands, des Etats-Unis (Metropolitan Museum of Art de New York, musée Paul Getty de Los Angeles), du Victoria & Albert Museum de Londres, des musées de Budapest et Bratislava ainsi que de collections privées. Formé auprès de son oncle, le sculpteur sur bois Johann Baptist Straub, Franz Xaver Messerschmidt, en 1755, va étudier à l'Académie des Beaux-arts de Vienne. Employé à l'Arsenal, il se familiarise avec le travail du métal. Après un séjour de plusieurs mois en Italie, en 1765, le revoici à Vienne. Il exécute des portraits du couple impérial et de personnalités de la cour d'Autriche. Nommé en 1769 professeur adjoint à l'Académie royale, il poursuit en parallèle une fructueuse carrière de portraitiste, la plupart de ses modèles étant des représentants des cercles intellectuels et médicaux. En 1774, le poste de professeur titulaire lui est refusé, à cause d'un comportement jugé déviant. Profondément blessé, il quitte l'Autriche le 8 mai 1775 puis, après un séjour en Bavière, sa terre natale, il part en 1777 s'installer chez son frère à Presbourg (de nos jours Bratislava) où siège le gouvernement hongrois. Il y continue assidûment sa fameuse production de têtes sculptées, nommées après sa mort «têtes de caractère», lesquelles, en métal (avec un alliage fait d'étain et/ou de plomb) et en albâtre, disent un génie attentif à traduire les tensions de l'âme et leurs effets sur le corps. Son art a fasciné les psychanalystes viennois.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 25 AVRIL, AILE RICHELIEU.

EST PARISIEN/ CRÉATION C'EST D'APRÈS UN ROMAN DE CLAUDINE GALÉA

Depuis le samedi 2 mars et jusqu'au samedi 2 avril, au Théâtre de l'Est parisien dirigé par Catherine Anne, se joue *L'Amour d'une femme*, de Claudine Galéa, d'après son roman paru aux éditions du Seuil. La mise en scène est de Thierry de Carbonnières. Fabienne Lucchetti, qui a élaboré le projet, l'interprète, accompagnée par le musicien Aidje Tafial à la batterie. Cela prend place dans le cycle «Un acteur, un auteur». Il s'agit d'une «carte blanche donnée à un(e) comédien(ne) pour choisir un texte, le mettre en scène et l'interpréter». De sa partition, Fabienne Lucchetti, qui a déjà créé certaines pièces radiophoniques de Claudine Galéa sur France Culture, déclare ceci : «*Le chemin de cette femme transfigurée par l'amour ne cesse de faire écho en nous. C'est fiévreux, brutal parfois, mais la force de l'écriture est un hymne à la vie.*»

• 159, AVENUE GAMBETTA, 75020 PARIS, TÉL. RÉS. : 01 43 64 80 80.

SORTIES FILMS

Le discours d'un roi

TOM HOOPER (GB-AUSTR.)
Souverain malgré lui, George VI d'Angleterre, père de la reine actuelle, affligé d'un bégaiement terrible, doit prononcer un discours d'une extrême importance. Pour ce faire, il est obligé d'avoir recours à l'assistance d'un médecin du langage. Ce film brillant, au sujet si original et qui remporte tous les suffrages, est superbement interprété par Colin Firth, entre autres, dans le rôle du monarque.

Black Swan

DARREN ARONOFSKY (ETATS-UNIS)
Nina (la toute belle Natalie Portman), membre du New York City Ballet, ne rêve que de devenir danseuse étoile. Lors des auditions pour trouver la soliste du *Lac des cygnes*, la voici soudain confrontée à toutes ses terreurs : une rivale, le désir d'un homme, ses propres pulsions et l'ambition folle que lui a inculquée une mère étouffante. *Black Swan* (*Cygne noir*) est un très fort récit initiatique sur la névrose artistique.

Morgen

MARIAN CRISAN (ROUM.-HONGR.-FR.)
Dans un patelin à la frontière entre la Hongrie et la Roumanie, un clandestin turc veut se rendre en Allemagne... Maintes péripéties parsèment ce film optimiste et sincère, non dénué d'humour quant à l'absurdité des arguties de procédure aux frontières, au sein d'une Europe qui ne cesse pourtant de prôner la libre circulation des êtres.

BEAU LIVRE/ PORTRAITS À MARSEILLE, LES JARDINS OUVRIERS CODER DE LA POMME



JEAN-LUC ABRAINI / LABEL MARSEILLE

Didier Emran pour les textes, Jean-Luc Abraini pour les photographies et Vincent Bourgeau pour les illustrations sont les artisans d'un beau livre à vocation fraternelle, *Jardins ouvriers, jardins enchantés ou les petits bonheurs marseillais*. Il s'agit d'une amicale plongée dans le monde des jardins ouvriers de l'ancienne entreprise Coder, à la Pomme, dans le onzième arrondissement, fermée en 1974 après avoir été le plus gros employeur privé de la ville (quatre mille salariés de nationalités diverses) où l'on construisait des trains et des tramways. Entre autoroute et voie ferrée, sur deux hectares de verdure, ils sont aujourd'hui cent, hommes et femmes, à cultiver des légumes et de l'utopie à l'abri du vacarme urbain. L'ouvrage regorge de visages souriants et de jolis coins de nature amoureusement peignés, ce qui permet, certes, d'améliorer l'ordinaire, mais aussi de créer ensemble un monde poétique secret, au cœur même de la cité. S.H.

• EN VENTE PAR SOUSCRIPTION AU PRIX DE 25 EUROS AU "LABEL MARSEILLE",
10, RUE DES TYRANS, 13007 MARSEILLE, TÉL. : 04 91 55 63 34,
<LABEL.MARSEILLE@FREE.FR>.

CONFLUENCES/ THÉÂTRE QUAND LES MOTS VOUS REGARDENT

Sous le titre *Words Are Watching You (les Mots vous regardent)*, l'Idiomécanic Théâtre va présenter, du 3 au 20 mars, un spectacle inspiré du roman *1984*, de George Orwell. Cette création collective, jouée par Stéphane Douret, Agathe L'Huillier, Florian Goetz et Julie Timmerman – cette dernière signant également le texte et la mise en scène –, s'inscrit dans une pensée de Noam Chomsky, suivant laquelle « *il est plus facile de saisir les mécanismes et les méthodes de l'endoctrinement dans les sociétés totalitaires, mais beaucoup moins dans le système du lavage de cerveau sous régime de liberté, auquel nous sommes soumis, et que nous ne servons que trop souvent comme instruments consentants ou inconscients* ». En tournée du 29 mars au 9 juin.

• CONFLUENCES, 190, BD DE CHARONNE, 75020 PARIS,
TÉL. RÉS. : 01 40 24 16 46, <RESA@CONFLUENCES.NET>.

DIDEROT/ LA PLÉIADE ŒUVRES PHILOSOPHIQUES

© SUCCESSION PICASSO 2010, MUSÉE PICASSO, PARIS. PHOTO © RMN



Diderot par Picasso.

Dans la Pléiade, panthéon des lettres édifié pierre à pierre sur papier bible par l'éditeur Gallimard, est paru il y a peu le numéro 565 de la prestigieuse collection, voué aux *Œuvres philosophiques* de Denis Diderot (1713-1784). L'édition est établie par Michel Delon, avec la collaboration de Barbara de Negrone.

• 1 472 PAGES, 65 EUROS.

ODÉON/ THÉÂTRE MITTERRAND PAR OLIVIER PY

Dans *Adagio*, un texte d'Olivier Py mis en scène par ses soins, il s'agit de François Mitterrand – à quelque temps de sa fin – que l'auteur considère comme « *le dernier de nos grands politiques à être à ce point imprégné d'un style tout classique, veillant jusqu'au bout à être digne de son monument – de son masque* ». « *Dernier visage, est-il encore précisé, de celui que hanta toujours la question du sens de ses actes : celui de l'acteur s'interprétant soi-même jusqu'au vertige, jouant désormais pour soi seul dans le miroir secret de sa conscience* ». Six comédiens font partie de la distribution avec le Quatuor Léonis, décor, costumes et maquillage de Pierre-André Weitz. La lumière est également due à Olivier Py.

• CRÉATION DU 16 MARS AU 10 AVRIL, AU THÉÂTRE DE L'ODÉON,
PLACE DE L'ODÉON, 75006 PARIS, TÉL. RENS. ET RÉS. : 01 44 85 40 40
ET PAR INTERNET <WWW.THEATRE-ODEON.EU> ET <WWW.FNAC.COM>.

EXPOSITION

À LA DÉCOUVERTE DE MAGNIFIQUES ET FASCINANTES FIGURES DE POUVOIR

AU MUSÉE DAPPER ⁽¹⁾, UN NOMBRE CONSIDÉRABLE D'ŒUVRES MAJEURES ET D'OBJETS DIVERS PERMET DE PRENDRE LE POULS POLITIQUE ET SPIRITUEL DE PLUSIEURS PEUPLES QUI ONT ENGRANGÉ EN ANGOLA UN PATRIMOINE ARTISTIQUE D'EXCEPTION.



Nkanu, Angola / République démocratique du Congo. Panneau polychrome, bois et pigments. H : 78 cm. Musée du quai Branly, Paris.

Quantité de statuettes, de sièges de chefs, de sceptres, de masques, de fétiches, de panneaux polychromes, de vases, d'armes, etc., constituent l'exposition «Angola figures de pouvoir», dont la visite suscite un vif plaisir de curiosité sagement entretenue, au sein de ce musée Dapper, voué depuis plus de vingt ans à l'exploration des arts africains et dont on ne dira jamais assez l'accueil avenant, la fréquentation agréable et l'intelligent didactisme. Un peu d'histoire s'impose d'emblée, au demeurant mâtinée de géographie. L'Angola, qui fait partie de l'Afrique équatoriale sur l'Atlantique, partage au nord ses frontières avec le Congo, au nord-est avec la République démocratique du Congo, au sud avec la Namibie et au sud-est avec la Zambie. Le pays compte quelque seize millions d'habitants répartis sur un territoire d'une superficie de 1 246 700 km². On note que, dès la pré-histoire, d'importants flux migratoires s'y sont croisés. En atteste l'art rupestre, lequel a gardé trace d'activités matérielles et religieuses de populations aujourd'hui disparues.

Lorsqu'en 1482 les Portugais de l'expédition envoyée par le roi Dom João II et commandée par Diogo Cão arrivèrent dans l'estuaire du fleuve Zaïre, ils eurent à faire face à des sociétés fortement structurées. Les royaumes de Kongo, Ndongo, Kakongo, Loango et Ngoyo, entre autres, exerçaient alors pleinement leur puissance, mais l'implantation des Portugais, jumelée avec celle du christianisme, devait

provoquer des changements considérables. Les relations entre les populations, tout autant que leurs limites territoriales, furent essentiellement déterminées, du XVII^e au XIX^e siècle, par des enjeux économiques et politiques. La traite négrière et le négoce des matières premières constituèrent à cet égard des facteurs lourds, dans les alliances passées entre des groupes autochtones et les Portugais, auxquels se joignirent par la suite d'autres européens. Quant à l'histoire moderne, elle est marquée par l'indépendance en 1975, suivie d'une violente guerre civile qui ne prit fin qu'en 2002.

Sont étroitement mêlées les cultures de peuples apparentés

Chemin faisant, on va s'apercevoir que, la plupart du temps, c'est bel et bien la notion de pouvoir qui structure l'existence même des objets exposés. Ici, les pouvoirs politiques et religieux, littéralement consubstantiels, doivent en effet agir sur le monde. Ainsi sont étroitement mêlées les cultures de peuples apparentés (Chokwe, Lwena, Ovimbundu, Lwimbi et Songo), dont les productions artistiques, statuettes cultuelles et insignes de dignité, ont en commun un certain nombre de signes.

(1) Jusqu'au 10 juillet, au musée Dapper, 35 bis, rue Paul-Valéry, 75116 Paris, tél. rens. et rés. : 01 45 00 91 75, <www.dapper.com.fr>. Très beau catalogue sous la direction de Christiane Falgayrettes-Leveau, qui est à la tête du musée: 34 euros.



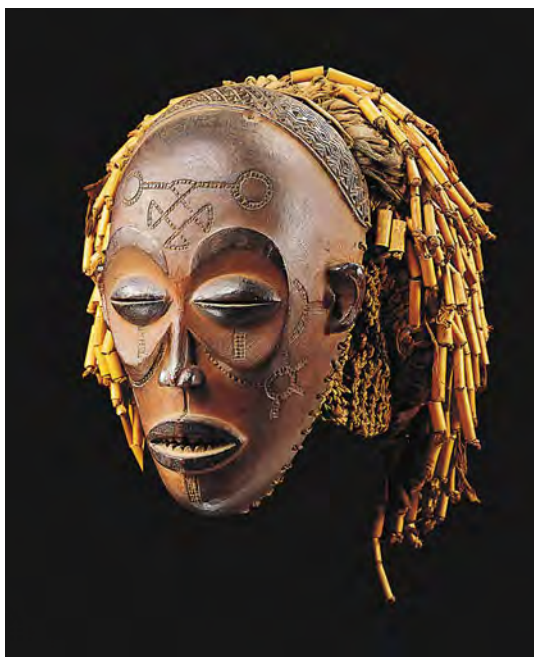
Insolent, provocateur, querelleur dans ses rapports avec la communauté des spectateurs, le masque "chikunza" a pour fonction de protéger les novices d'éventuelles tentatives de sorcellerie.

Chokwe / Angola. Masque « chihongo ». Résine, fibres végétales, tissu et pigments. H: 78 cm. Museu de História Natural da Universidade de Coimbra.

En tous points remarquables, les masques de bois sculpté ou de résine modelée sur d'éphémères châssis faits de fibres comptent parmi les réalisations les plus expressives. De ces masques, qui renvoient aux esprits des morts et révèlent une cosmogonie inventive, on retrouve par exemple

maints éléments chez les Chokwe, les Mbunda et les Ngangela, où ils sont par ailleurs les piliers de la « mukanda », ce processus d'éducation des jeunes garçons. Les rites liés à l'initiation, à la divination et à la guérison sont sujets à des variantes répandues dans le nord-est de l'Angola et jusque dans le sud-ouest de la République démocratique du Congo. On nomme « akishi » les esprits des ancêtres défunts. Ils peuvent se manifester à diverses occasions, notamment lors de l'intronisation d'un chef et surtout, donc, au cours de la « mukanda », qui marque le passage des garçons à l'âge d'homme. Dans un camp retiré en pleine brousse, ont lieu durant des mois les rites de la circoncision, destinés à préparer les adolescents à leur future vie d'adultes. Généralement en bois sculpté, parfois en résine, fibres, écorce et tissu, le « chihongo » représente l'archétype des masques ancestraux masculins. Il appartient à la cour d'un chef chokwe. Seuls ses parents sont censés le posséder. Son pendant féminin est « pwo »,

© ARCHIVES MUSÉE DAPPER ET HUGHES DUBOIS



Chokwe, Angola / République démocratique du Congo. Masque « pwo ». Bois, fibres, perles, segments de graminées et pigments. H: 22 cm. Collection particulière.

... qui signifie la femme, et «*mwana pwo*», la jeune femme. Ces figures peuvent être fabriquées et exhibées dans un contexte ouvert touchant davantage de monde que le «*chihongo*». Dansé par les hommes, comme le sont les autres masques, le personnage de «*pwo*» singe les tâches féminines ainsi que l'acte sexuel, symbolisant de la sorte l'importance de la fécondité et de la perpétuation du groupe.

Le masque «*chikunza*», lui, insolent, provocateur, querelleur dans ses rapports avec la communauté des spectateurs, a pour fonction de protéger les novices et le camp d'initiation des intrus et d'éventuelles tentatives de sorcellerie. Ce masque de grande taille est constitué d'une armature de fibres revêtue d'écorce et de tissu. En son milieu, ce visage anthropomorphe modelé en résine exhibe une structure élancée ayant la forme inversée d'une corne d'antilope, laquelle peut receler des substances à valeur médicinale recherchées par les devins.

Un être hors du commun, doté de pouvoirs magiques et religieux

De fort belles statuettes en bois assorti de cheveux et de pigments sont des effigies de Chibinda Ilunga, héros d'un récit mythique qui tresse légendes et généalogies dynastiques. Selon la tradition, vers 1600, la cour de Lunda est agitée de conflits opposant le vieux roi à ses fils. Il désigne pour lui succéder sa fille Lueji. Un chasseur la séduit. Ce chasseur n'est autre que Chibinda Ilunga, le fils du chef du royaume luba voisin; un être hors du commun, doté de pouvoirs magiques et religieux. La princesse décide de l'épouser. Selon certaines versions du mythe, Lueji, restant sans enfants, accorde à son mari une seconde épouse, mais, avec la complicité de ses fils ainsi obtenus, Chibinda Ilunga usurpe le pouvoir en pays lunda et certains de ses rejetons fondent même de nouvelles nations dans les contrées voisines: Chokwe, Luvale, Mbangala et autres. C'est ainsi que Chibinda Ilunga était honoré en tant que héros civilisateur et que les chefs chokwe importants se considéraient comme ses descendants élus.

L'ensemble des pièces montrées est proprement fascinant. Avant tout par la puissance artisanale déployée dans chacun d'entre eux avec les moyens du bord, qu'il s'agisse de bronze, de bois, de perles, de cheveux, de pigments divers, etc., le tout étant au ser-

Il ne faut surtout pas oublier qu'il importait avant tout, pour ceux qui les façonnèrent et les révèrent, que ces objets aient été lestés d'un sens sacré.

vice d'une prodigieuse imagination d'ordre poético-fantastique. Il ne faut surtout pas oublier, devant ces témoignages d'une si riche signification, qu'au-delà de la délectation esthétique que nous pouvons retirer de leur vision, il importait avant tout, pour ceux qui les façonnèrent et les révèrent, que ces objets aient été lestés d'un sens sacré, qu'ils aient été profondément habités, hantés par des forces spirituelles vitales dont le sens, certes, nous échappe, mais dont nous pouvons du moins flairer l'importance. La preuve en est que l'on parle naturellement à voix basse en les contemplant. ◀

Antoine SARRAZIN



Kongo / Vili, Angola. Statuette «*nkisi phemba*». Bois, verre, tissu et pigments. H: 44 cm. Museum Volkenkunde, Leyde.

© PHOTO HUGHES DUBOIS, PARIS

Conjunctions – Synápsies

Voici un récital qui sort des chemins battus : Konstanzia Gourzi, pianiste et compositrice, est grecque, mais elle va chercher son inspiration et son écriture beaucoup plus loin, dans une démarche d'union et de rencontres. Pour l'interpréter, elle fait appel à un chanteur psalmiste, son compatriote Vassilis Agrokostas, ainsi qu'à un quatuor classique et des instruments traditionnels tels que le tarhu (instrument australien qui rappelle la kamancha azéri), le saz (un luth d'origine persane) et le ney (flûte traditionnelle qui renvoie à la musique soufie). Le résultat est très prenant, incantatoire, semblant venu directement d'un lointain ailleurs, à une date imprécise. Ainsi *Kastalia*, en six mouvements, développe les entrelacs volubiles du saz sur les harmonies étales des cordes du quatuor. Le chant du psalmiste, spécialiste du chant byzantin, est accompagné et prolongé par le souffle du ney, doublé dans son vibrato par le tarhu. Le piano apporte une assise rythmique à ces envolées.

• KONSTANZIA GOURZI, "CONJUNCTIONS – SYNÁPSIES", UN CD NEOS, ENREGISTREMENT 2009, 19,95 EUROS.

JONAS KAUFMANN La Belle Meunière

De disque en disque, le ténor allemand Jonas Kaufmann s'impose comme un immense chanteur au diapason multiple. Le voici dans le domaine du *lied*. Et quel *lied* : *La Belle Meunière* de Schubert ! Comme il le dit, « pour moi, il était primordial d'enregistrer *La Belle Meunière* maintenant, avec une certaine jeunesse vocale et mentale ». Et c'est vrai, Schubert, le jeune Schubert chante dans *La Belle Meunière* ses émois d'amour, et Jonas Kaufmann chante avec lui, d'une manière naturelle, non apprêtée, avec ce timbre de ténor bien ample dans le grave qu'on lui connaît, soumettant sa voix aux subtiles nuances de la mélodie. C'est bien le propre des grands chanteurs d'opéra que de savoir renoncer aux effets du théâtre pour adapter leur voix à la confiance du *lied* !

• JONAS KAUFMANN, "LA BELLE MEUNIÈRE", UN CD DECCA, ENREGISTREMENT 2010, 21 EUROS.

KIRSTEN FLAGSTAD Wagner et Strauss

L'immortelle soprano norvégienne a été, jusque dans les années 1950, LA soprano wagnérienne par excellence, à une apogée de l'opéra wagnérien illustré par des chanteurs mythiques et des chefs tels que Furtwängler et Bruno Walter. Son récital, enregistré en 1952, sous la direction de Georges Sébastian, nous la fait retrouver dans les moments cruciaux de *Tristan et Isolde* et du *Crépuscule des dieux*, ainsi que dans l'unique cycle de *lieder*, *Wesendonck Lieder*, composé par un Wagner amoureux sur les poèmes de Mathilde Wesendonck au moment où il entreprenait *La Walkyrie*. Pour son timbre magnifique, pour la projection de sa voix et pour son aura, Kirsten Flagstad a été choisie par Richard Strauss pour créer, en 1950, les *Quatre Derniers Lieder*, chant du cygne habillé d'une somptueuse robe orchestrale. Elle en chante trois ici, de même que le monologue d'*Elektra*, autre page d'anthologie, accompagnée par l'Orchestre de l'Opéra de Berlin.

• KIRSTEN FLAGSTAD, "RICHARD WAGNER – RICHARD STRAUSS", UN CD AUDITE, ENREGISTREMENT "LIVE" À BERLIN, 1952, 10,70 EUROS.

Domaine des Luquettes

Entre Cassis et Toulon, huit villages composent l'appellation Bandol et produisent de fort belles bouteilles en blanc, rosé et rouge. Les grands domaines Pibarnon, Pradeaux et Vannières, pour ne citer qu'eux, ont largement contribué à établir la notoriété de ce vin.

Le vin rouge est, de mon point de vue, le plus intéressant. C'est un vin corsé et tannique, le plus corsé des rouges de Provence grâce au mourvèdre, cépage dominant (50 % minimum obligatoire pour l'appellation) dans l'assemblage grenache-cinsault. Ce vin de longue garde, souvent austère dans sa jeunesse, nécessite plusieurs années de conservation pour être prêt à la dégustation.

Le domaine des Luquettes constitue un bel exemple de réussite. Elisabeth Lafourcade, aidée de son mari, exploite douze hectares de vignes en agriculture bio au pied du vieux village de la Cadière-d'Azur, sur un terroir coïncé entre mer et soleil. Les rendements inférieurs à 40 hectolitres par hectare assurent une belle matière à ses vins.

Les rouges présentent une robe presque noire, un bouquet épicié avec des notes de vanille, de poire, de cannelle. Plusieurs millésimes sont disponibles :

- le 2004, à maturité, accompagnera des plats importés et onctueux comme l'osso buco avec ses arômes d'agrumes ;
- les 2005 et 2007, qui peuvent encore attendre, seront les bienvenus avec du gibier ou une daube de sanglier ;
- le 2006, plus léger, servi frais, remplacera avec bonheur les traditionnels rosés pour relever un plat de rougets, dont on aura bien sûr gardé les foies.

Un très beau rosé au bouquet intense fonctionnera bien sur une cuisine exotique. Le tout de 10 à 15 euros la bouteille. ▲

Georges SULIAC

• DOMAINE DES LUQUETTES, 83740 LA CADIÈRE-D'AZUR, 04 94 90 02 59.

VILLES

Du 18 mars au 8 avril, au Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis que dirige Christophe Rauck, ce sera le festival « Vi(II)es », avec cinq spectacles à l'affiche : *les Impromptus*, mise en scène de Christine Vériel ; *l'Etoile d'Alger*, chorégraphie de Farid Ounchiouene d'après un texte d'Aziz Chouaki ; *les Fenêtres éclairées*, par le Turak Théâtre ; *Chouf Ouchouf*, par le groupe acrobatique de Tanger et *Hana no Michi ou le sentier des fleurs*, écrit et mis en scène par Yan Allegret et joué par Redjep Mitrovitsa (Tgp-Cdn de Saint-Denis, 59, bd Jules-Guesde, 93200 Saint-Denis, tél. loc. : 01 48 13 70 00).

SAFWAN

Ismaïl Safwan a mis en scène *les Prédateurs*, un spectacle qu'il a écrit avec Patrick Chevalier, qui le joue jusqu'au samedi 26 mars dans la salle du Paradis au Théâtre le Lucernaire (53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, tél. rés. : 01 45 44 57 34). Il s'agit, nous dit-on, « d'une bouffonne danse de mort du capitalisme financiarisé ».

LABICHE

Du 1^{er} au 20 mars, au Théâtre de l'Épée de Bois (route du Champ-de-Manœuvre, Cartoucherie, 75012 Paris, tél. rés. : 01 48 08 39 74), Laurence Andreini propose sa mise en scène de *la Cagnotte*, la célèbre pièce d'Eugène Labiche, où l'on observe une bande de petits-bourgeois de province en voir de raides lors d'une virée à Paris.

AFFAIRE BATTISTI

Censure et autodafé

“SI JE DEVAIS LUTTER CONTRE LE COMMUNISME, JE NE PENSE PAS QUE JE LE FERAIS EN PERMETTANT AUX GENS DE LIRE UN LIVRE QUELCONQUE.”
DERNIÈRE RÉPLIQUE DE DASHIELL HAMMETT AU SÉNATEUR MCCARTHY LORS DE SA COMPARUTION DEVANT LE TRIBUNAL, LE 26 MARS 1953.



J'ai évoqué à plusieurs reprises l'affaire Cesare Battisti. A cette heure, il est toujours emprisonné au Brésil où il s'était réfugié durant l'été 2004, après la décision du gouvernement français de ne plus respecter la parole donnée de François Mitterrand qui avait accordé l'asile politique à quelque trois cents anciens activistes italiens dans la mesure où ils « s'engageaient à rompre avec la violence ». Le président Lula, peu de temps avant de quitter la présidence, a accordé à son tour l'asile politique à Battisti, déchaînant la colère et les invectives des politiques italiens. Et la question est loin d'être réglée, tant ces derniers possèdent au Brésil des relais efficaces, à commencer par le président de la Cour suprême brésilienne qui s'acharne à faire voter l'extradition de l'Italien vers son pays natal où il fut condamné à la prison à perpétuité par contumace, en 1987. Et il est important de savoir que si, en France et ailleurs, un jugement par contumace entraîne toujours un nouveau procès lorsque l'intéressé est appréhendé, ce n'est pas le cas en Italie.

Mais l'hystérie et l'intolérance peuvent atteindre des niveaux incroyables à notre époque. L'exemple tout chaud vient de la Vénétie, une région italienne administrée par la Ligue du Nord. Un conseiller régional, Raffaele Speranzon, a suggéré l'interdiction des œuvres de Battisti dans les bibliothèques. Une de ses collègues, Elena Donazzan, a renchéri en étendant l'interdiction aux œuvres de Battisti dans les écoles, ainsi que celles de Valerio Evangelisti, Sandrone Dazieri, Massimo Carlotto, Nanni Balestrini, Tiziano Scarpa, sans oublier Daniel Pennac ou Fred Vargas et d'autres encore. Cette élue de Venise va donner l'exemple dans sa ville par respect pour « le deuil et la douleur des familles qui ont perdu des proches ». On notera que ne sont jamais évoquées les victimes (plus de trois cents) des attentats aveugles des poseurs de bombes de l'extrême droite durant cette même période. Ils ont tous bénéficié d'un non-lieu, faute de preuves suffisantes.

La conseillère envisage d'écarter d'autres romanciers célèbres comme Camilleri et Lucarelli. Ils n'ont pas signé la pétition Battisti, mais ils critiquent Berlusconi, c'est vous dire ! Et elle qui militait pour que chaque foyer reçoive une Bible ne semble pas émue le moins du monde que ce président du Conseil qu'elle défend soit compromis avec des mineurs ni qu'il paie leur silence à coups de millions d'euros.

A l'intention des lecteurs qui n'auraient jamais entendu parler de cette affaire, je me dois de leur indiquer deux ou trois choses

essentielles. Cesare Battisti s'engagea dans la lutte armée en Italie durant la période surnommée « les années de plomb » où près d'un million de personnes se rebellèrent, organisées dans cinq cents groupes dont le plus connu reste « les brigades rouges ». Battisti était membre des « Prolétaires armés pour le communisme », un groupuscule responsable de quatre assassinats. A la suite de l'exécution d'Aldo Moro, il renonça à la lutte armée. Arrêté peu après, il s'évada et s'installa au Mexique. Son chef de groupe, arrêté à son tour, joua les repentis et chargea Battisti des quatre meurtres du groupe. Peu importe si deux meurtres eurent lieu à la même heure à deux cents kilomètres de distance. Peu importe si les témoins furent quasi inexistant, sinon pour estimer que le tueur mesurait plus d'un mètre quatre-vingts et portait la barbe, alors que Battisti a un visage glabre et une taille inférieure à un mètre soixante-cinq. Venu en France en 1992 sous une fausse identité, il est emprisonné plusieurs mois pendant que plusieurs juges examinent son dossier. Son extradition vers l'Italie est refusée, et il bénéficie du droit d'asile. Il se met à écrire et, en 1993, la Série noire publie son premier roman, *Les Habits d'ombre*. Il travaille aussi comme gardien d'immeuble, fonde une famille et devient papa de deux filles. Il fait une demande de naturalisation. A l'issue de trois années d'enquête par le ministère concerné, elle est accordée sous la forme d'un document qu'il doit signer pour finaliser la mesure. Le destin ne le lui permettra pas. Le jour où arrive le précieux papier, il n'est pas seul. Arrivent aussi plusieurs hommes de la Dnat (Direction nationale antiterroriste) qui viennent arrêter Battisti accusé d'avoir menacé de mort un voisin. Vous avez vu beaucoup de délits où l'on envoie l'élite policière en tenue de combat ? D'autant qu'il s'agissait d'un mensonge !

Je ne saurais trop vous recommander le petit livre de Fred Vargas, *La Vérité sur l'affaire Battisti*, publié pour la première fois en mai 2004 et toujours d'actualité, pour comprendre une affaire complexe. J'ai cru bon de lui sacrifier aujourd'hui quelques critiques de très bons romans parus ce mois-ci. Si vous avez l'habitude de partager mes conseils, n'hésitez pas et achetez sans attendre *Les Harmoniques*, de Marcus Malte (Série noire) ; *Serena*, de Ron Rash (Le Masque) ; *Guerre sale*, de Dominique Sylvain (Viviane Hamy). ◀

Claude MESPLÈDE

AUTOFICTION

Quand la chair se fait verbe

ENTRE LA RÊVERIE D'UN PROMENEUR OCTOGÉNAIRE ET LES VARIATIONS SUR LA PHÉNOMÉNOLOGIE DU BAS RÉVILLE, DEUX AUTEURS SE RENDENT COUPABLES, L'UN DE DÉTOURNEMENT DE LITTÉRATURE, L'AUTRE DE CRIME DE LÈSE-PHILOSOPHIE.



Serge Doubrovsky a ouvert une voie littéraire vite devenue une impasse pour des générations d'épigones qui se la racontent en se racontant : l'autofiction. Un genre galvaudé, prétexte à des *Voici* littéraires où se sont jetés à sexe perdu des auteurs « ego-tics » convaincus que leurs drames amoureux suffisaient à faire une trame. Mais Doubrovsky n'a jamais confondu l'autofiction avec l'autobiographie. Il n'a pas la prétention que sa vie puisse intéresser les autres ; il a juste l'orgueil de croire que sa psyché peut passionner un lecteur. *Un homme de passage* est le dernier volume de son autofiction, mais il se lit comme une introduction. Doubrovsky a la vie ordinaire des hommes extraordinaires : le quotidien de ce brillant universitaire qui fit carrière aux Etats-Unis se résume à la fréquentation de Proust, de Corneille, de Freud ou de Sartre. La vie de ce vieil homme, contraint de prendre sa retraite universitaire, reste, au bout du « conte », un triste mais bien piètre roman. Et pourtant, chacune de ses déambulations dans New York devient la rêverie d'un promeneur octogénaire. « Je » est un hôte de son inconscient, de son enfance. Le petit immigré juif polonais resta caché pendant neuf mois pour échapper aux rafles des Allemands. Il tremble encore d'avoir vécu terré et de la honte de sa terreur. D'avoir survécu quand les autres disparaissaient. Alors il dit vrai et ment tout à la fois pour se raconter vraiment et continuer à se planquer. Son drame, au petit Serge, c'est de ne pas avoir été un héros de la guerre. Alors il fait des drames intimes de sa vie les héros de sa guerre personnelle. Sa vie entière a été influencée par ça, par son « ça ». La véritable intuition de Doubrovsky est d'affirmer que l'Inconscient est un personnage de fiction et que ses névroses ont le tempérament des héroïnes de roman : « *Je n'intéresse personne, écrit-il. Justement, il s'agit de me rendre intéressant. Que je devienne mon créateur...* » Ni drame cornélien, ni narrateur proustien. Juste la recherche de son Moi perdu. Quand il range ses papiers, il dérange ses souvenirs. Il ne confie pas ses secrets d'alcôve mais ses fulgurances du divan et conchie son impuissance, un puits de sens vertigineux, parce qu'elle le renvoie à l'image de « sous-homme » de la propagande nazie. Doubrovsky donne un style à l'inconscient : les oxymores éclaircissent ses contradictions ; les assonances assèment des vérités ; les jeux de mots dévoilent les maux du « Je ». Il se défoule sur le refoulé.

Il touche alors à l'intime : « *Certains critiques m'ont accusé de narcissisme, de nombrilisme, de moi-moiisme, écrit-il. Un Ego à la Angot. C'est tout le contraire. [...] Le narcissisme est la chose la mieux partagée. Mais le mien est à la fois énorme et faible, dévorateur et pusillanime. Tout seul, j'inexiste.* » En véritable alchimiste du verbe, il transforme en heur la boue des névroses. Les souvenirs affleurent et sont à fleur de peau. Le superbe et déconcertant *Livre brisé* racontait comment l'écriture avait pu pousser une femme au suicide. Le verbe se payait cher. Dans *Un homme de passage*, l'écriture retient encore un homme brisé par le temps. Et la chair se fait verbe.

Frédéric Pagès a connu son heure de gloire philosophique pour avoir écrit, sous le pseudonyme de Jean-Baptiste Botul, *la Vie sexuelle d'Emmanuel Kant*, dont la lecture avait ébloui Bernard-Henri Lévy au point que notre sémillant philosophe ne vit point le canular. Il avance aujourd'hui démasqué : *Du pur amour et du saut à l'élastique* est une variation sur la phénoménologie du bas réville. Un apprenti philosophe, Max, est confronté aux interrogations existentielles que même Sartre avait éludées : l'essence précède-t-elle la panne sèche ? Il tente aussi de résoudre une question qui renvoie les interrogations de *L'Être et le Néant* à un aimable questionnement de dissertation de baccalauréat : pourquoi les chansons de Julio Iglesias lui font-elles perdre sa raison cartésienne au point de tuer dans l'œuf les histoires d'amour les plus improbables avec des « canons » que ne renieraient pas les Pères de l'Eglise ? Max appartient à ce courant de pensée prêt à mourir de plaisir pour défendre l'idée que, si la vérité est en haut, les bas font du bien. Ses aventures philosophico-picaresques le mènent dans un chalet de montagne envahi par une école de commerce en week-end d'intégration. Et il faut une patience socratique au héros pour ramener à la raison ce groupe convaincu que l'homme n'est qu'un animal dansant. « *Toujours plus d'amour* », a écrit Marc-Aurèle. « *Toujours plus d'humour* », a compris Pagès. De cette légèreté philosophique est né un savoureux roman comique. ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

SERGE DOUBROVSKY, *UN HOMME DE PASSAGE*, GRASSET, 550 PAGES, 23 EUROS.

FRÉDÉRIC PAGÈS, *DU PUR AMOUR ET DU SAUT À L'ÉLASTIQUE*, LIBELLA – MAREN SELL ÉDITIONS, 206 PAGES, 17 EUROS.

EGYPTE

La déferlante démocratique

CINQ JOURS AVANT LA CHUTE DE MOUBARAK, NOUS AVONS RENCONTRÉ ALAIN GRESH, DIRECTEUR ADJOINT DU "MONDE DIPLOMATIQUE" ET FIN CONNAISSEUR DES PAYS ARABES, SUR LES RACINES DE LA RÉVOLUTION ÉGYPTIENNE ET LES RAISONS DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE QUI GAGNE TOUTE LA RÉGION. INTERVIEW.

– **Options: Sociales? Démocratiques? Quelles sont, selon vous, les causes profondes des événements que sont en train de vivre les Égyptiens?**

– **Alain Gresh:** Il y a de multiples raisons à la révolution égyptienne. Et, bien sûr, la question sociale en est l'une des toutes premières. Les chiffres de la croissance affichés par le gouvernement égyptien avant la crise – de l'ordre de 7% – masquent mal le niveau de pauvreté dans laquelle se débat le peuple de ce pays. Dans ce pays qui, il y a peu, faisait encore l'objet de rapports élogieux des organisations financières internationales, quatre personnes sur dix survivent avec moins de 2 dollars par jour. La misère en Égypte est immense. L'État qui, il y a vingt ou trente ans, assurait encore un minimum de protection, une certaine couverture sociale et un accès possible à l'enseignement s'est délité sous les coups de boutoir de la corruption et de la mondialisation. Un jeune sur trois, aujourd'hui, est au chômage. La libéralisation de l'économie n'a profité à personne, si ce n'est à une petite minorité qui s'est enrichie à l'ombre des pouvoirs et de l'aggravation des inégalités. La jeunesse égyptienne n'entrevoit plus aucun avenir. Même l'accès à l'université qui, naguère, ouvrait de droit l'accès aux emplois publics n'offre plus cette possibilité.

– **Changer de politique, changer de stratégie: c'est donc aussi ce que veulent pouvoir faire les Égyptiens...**

– Cela fait plus de trente ans que la population de ce pays n'a pas pu voter librement. Bien sûr, des élections se sont tenues. Mais dans les conditions que l'on sait: aucun parti n'a jamais pu se présenter sans l'aval du Pnd, le Parti national démocratique d'Hosni Moubarak. Et une fois ce droit obtenu, le score des uns et des autres était fixé d'avance. Dans un pays où les syndicats sont caporalisés et les Ong inexistantes, les Égyptiens veulent retrouver le droit de s'inventer un avenir. Ils veulent en finir avec l'arbitraire et retrouver leur dignité. N'oublions jamais que ce pays vit, depuis trente ans, sous un régime d'État d'urgence qui permet à la police d'arrêter et de torturer tout un chacun. La révolution à laquelle nous assistons aujourd'hui puise, bien sûr, ses racines dans la question sociale et politique. Elle exprime aussi une véritable soif de dignité.

– **Un tel mouvement est-il une première en Égypte?**

– Sans revenir à la période ouverte par la prise du pouvoir en 1952 par Gamal Abdel Nasser qui s'inscrivait dans les mouvements d'indépendance qui, au début des années 1950, ont secoué tout le monde arabe, une période au cours de laquelle les États naissants ont répondu aux mobilisations par de véritables efforts en matière de santé et d'éducation, l'histoire récente du pays est jalonnée de très grosses grèves ouvrières, de mobilisations de paysans ou d'habitants contre la construction

de routes ou pour la défense des soins dans les hôpitaux. Des traditions de lutte existent depuis longtemps en Égypte. Ce mouvement n'est pas né de rien. Tous les ingrédients pour qu'il éclate étaient présents depuis des années. Mais, jusque-là, la peur existait toujours. C'est un événement « mineur » que personne ne pouvait prévoir, le sacrifice d'un jeune homme de Sidi Bouzid, qui a permis de changer la donne. Ce que personne n'osait imaginer jusqu'alors est arrivé: une révolution en Tunisie qui a démontré qu'aucun régime en place n'était jamais éternel; que tous les gouvernements, même les plus autoritaires d'entre eux, pouvaient un jour être renversés. L'étincelle a mis le feu aux poudres en Égypte, en Jordanie, en Algérie ou encore au Yémen. Personne ne sait jusqu'où cette révolution s'étendra et quels seront les régimes qu'elle emportera. Mais souffle désormais sur le monde arabe un air de liberté.

– **Justement, quel parallèle peut-on faire entre ce qui se passe en Égypte, en Tunisie, au Yémen ou encore en Jordanie?**

AHMED YOUSSEF / EPA / MAXPPP





Ce que personne n'osait imaginer jusqu'alors est arrivé : une révolution en Tunisie qui a démontré qu'aucun régime en place n'était jamais éternel ; que tous les gouvernements, même les plus autoritaires d'entre eux, pouvaient un jour être renversés.

– Chaque pays a sa spécificité. Le Yémen est marqué par les tensions qui existent entre le Nord et le Sud, la Jordanie par des frictions entre Jordaniens « de souche » et Palestiniens. En Egypte, il y a la question copte... Chaque pays a son histoire, son système politique et ses réalités économiques. Mais entre tous existent des points communs : non seulement une langue et une religion, mais aussi une même accumulation de frustrations, de problèmes et d'aspirations, face à des régimes qui ont connu une longévité sans précédent et que même la vague de démocratisation qui a emporté l'Europe de l'Est, l'Afrique et l'Amérique latine n'a pu réussir à emporter. Faut-il le rappeler, avant de se briser sur la défaite arabe face à Israël, en 1967, le monde arabe vivait à l'heure de la décolonisation, du nationalisme et de l'indépendance. En Algérie, au Maroc, en Tunisie, en Egypte, en Jordanie, au Yémen, en Syrie ou en Irak, de nouveaux régimes accédaient au pouvoir. L'heure était au développement. D'Alger à Bagdad, les peuples affirmaient leur volonté de récupérer les richesses natio-

nales contrôlées jusqu'alors par des puissances étrangères. Ils se mobilisaient pour mieux répartir les richesses et instaurer des Etats modernes.

– *Cet espoir, dites-vous, s'est brisé sur la guerre de 1967. Que s'est-il passé à partir de là ?*

– S'est ouverte une période de coups d'Etat et de révolutions de palais qui ont tué dans l'œuf les processus démocratiques existants. Les pouvoirs se sont alors consolidés pour devenir de plus en plus autoritaires. En tournant le dos à la recherche d'une voie socialiste au développement, l'ouverture économique a engendré, d'abord, un grignotage des acquis sociaux et, pour finir, une explosion des inégalités et de la pauvreté.

– *L'année 2011 ouvrira-t-elle une nouvelle étape dans l'histoire du monde arabe ?*

– Les événements que nous vivons sont historiques. Reste que les problèmes à résoudre sont énormes. Politiques, économiques, sociaux, éducatifs ou de santé, ils sont d'une ampleur telle qu'il faudra

...

Un nouveau syndicat est né

C'EST SUR LA PLACE TAHRIR QUE, AU CAIRE, LE 30 JANVIER, LE CTUWS A ANNONCÉ SA TRANSFORMATION EN SYNDICAT INDÉPENDANT.

... des années pour y apporter des solutions pérennes. Rien ne se règlera en un jour. Et, ne l'oublions pas, la Jordanie, l'Algérie ou le Yémen évoluent dans des réalités économiques fort différentes. Mais, avec un secteur touristique florissant, une agriculture performante, des ressources en pétrole et en gaz et les revenus issus du canal de Suez, l'Égypte, si on y revient, a des atouts. Sa transition démographique est stabilisée : elle a les moyens d'aller vers le développement.

– Que pensez-vous de l'accession possible au pouvoir des Frères musulmans ?

– Les Frères musulmans, force politique que l'on pourrait qualifier de centre droit, ne constituent pas le risque majeur qui guette l'Égypte aujourd'hui. Le plus grand danger pour l'avenir du pays est que le pouvoir actuel reste en place, que les événements auxquels nous assistons ne débouchent que sur un simple replâtrage. Tout mouvement social regroupe des forces politiques différentes. Et, en Égypte, il doit faire avec les Frères musulmans. L'urgence n'est pas de le nier mais, bien au contraire, d'engager le pays vers la démocratie. Il faut que le mouvement social puisse s'exprimer. Il faut que le mouvement syndical s'émancipe des liens de subordination dans lesquels il a été placé depuis des années pour que les problèmes puissent être traités comme il se doit.

– Ne craignez-vous pas que le contexte géopolitique dans lequel l'Égypte et le monde arabe évoluent empêche le processus d'avancer ?

– L'Égypte reste, incontestablement, un pays clé au Proche-Orient. C'est le principal allié d'Israël et des États-Unis dans la région. La manière dont les choses vont évoluer aura donc forcément des conséquences sur la place qu'occuperont demain ces deux pays dans la région. Tout le système de domination pourrait donc être ébranlé. Qu'Israël s'en inquiète, c'est un fait. Mais, entre une politique de rupture et une autre d'alignement, l'Égypte demain pourrait choisir une troisième voie : celle de l'ajustement, la stratégie dans laquelle la Turquie s'est engagée. Le fera-t-elle ? Il est trop tôt pour le savoir. Quoi qu'il en soit, de véritables révolutions sont en marche. Qu'il y ait des forces de résistance ne signifie pas que les processus à l'œuvre vont s'arrêter. ▶

Propos recueillis le 7 février 2011 par Martine HASSOUN



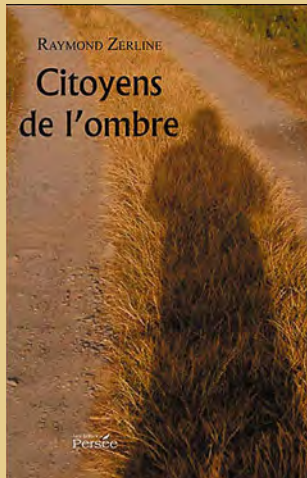
FRANCK FERNANDES / MAXPPP

Le 30 janvier, le Ctuws a lancé un appel à la grève générale, à la chute du régime, à la dissolution du Parlement, à la levée de la loi martiale et à la formation d'un gouvernement de salut national avec toutes les forces politiques.

lançant immédiatement, non seulement un appel à la grève générale, mais aussi à la chute du régime, à la dissolution du Parlement, à la levée de la loi martiale et à la formation d'un gouvernement de salut national avec toutes les forces politiques en présence.

La constitution de cette nouvelle organisation a été aussitôt saluée par la Confédération syndicale internationale. « Comme en Tunisie où [...] l'Union générale tunisienne du travail (Uggt) a été l'un de fers de lance du mouvement démocratique, nous saluons le courage et la détermination des travailleuses et des travailleurs égyptiens qui s'opposent à un régime autoritaire et illégitime », a déclaré Sharan Burrow, la nouvelle secrétaire générale de l'organisation, annonçant par ailleurs que le conseil général de la Csi déciderait très vite de mesures pour aider les mouvements syndicaux tunisien et égyptien à agir en faveur d'une transition démocratique et du respect complet des droits sociaux et syndicaux. M.H. ▶

HISTOIRE MÉMOIRE, VA ET VIENT...



L'auteur, résistant durant toute la durée de l'Occupation, nous livre ici un tableau, parfois provocateur, très souvent inédit, des principaux événements qui ont marqué ces quatre années. Pour nous plonger dans la France occupée, il nous prête à lire et à entendre ce que lisaient et entendaient les Français, par des extraits de la presse clandestine et des quotidiens de l'époque, des extraits d'émissions radiophoniques de Paris, de Londres ou même de Moscou, des extraits de discours. Nous percevons les mille et mille difficultés quotidiennes auxquelles chacun, même différemment, était confronté. Vu ainsi, le comportement des Français s'éclaire d'un

jour nouveau. Des portraits nous sont présentés, dont celui, inattendu, du général de Gaulle ou de Pétain qui s'interroge sur son comportement. Nous découvrons un parti communiste peu connu. Concernant l'arrestation de Jean Moulin, des faits sont mis en lumière, qui n'auraient pas dû être. Nous comprenons ce qui a empêché des résistants déportés de nous dire leur subi et nous touchons du doigt ce que resentaient les Juifs marqués de l'étoile jaune. Avec l'auteur, nous pénétrons dans les méandres de l'armée de l'ombre, dans les mécanismes de sa naissance, dans son pourquoi et son comment, dans les motivations des résistantes et des résistants. Nous assistons aux combats des maquis, à l'odyssée de la France libre, à la complexité de la Libération, parfois accompagnée d'excès, mais qui assura le retour progressif de la France à ses lois républicaines.

CITOYENS DE L'OMBRE, Raymond Zerline,
LES EDITIONS PERSÉE, 872 PAGES, 28 EUROS.

FORUMS QUESTIONS DE CAP

Depuis les années 1990, le mouvement altermondialiste s'est imposé comme une des principales forces de transformation du monde. Mais si la crise globale de la mondialisation capitaliste a largement confirmé ses analyses, beaucoup s'interrogent désormais sur les perspectives d'un mouvement dont certains pensent qu'il doit trouver un « nouveau souffle ». D'où l'intérêt de ce livre, où Gustave Massiah, l'un de ses acteurs majeurs depuis de longues années, montre à la fois les multiples facettes, souvent méconnues, d'une nébuleuse particulièrement dynamique et propose des axes stratégiques pour son développement. Pour lui, la crise économique mondiale ouverte en 2007 n'est pas seulement celle du néolibéralisme, mais aussi celle des fondements mêmes de la mondialisation capitaliste. Et à partir, notamment, d'un tableau synthétique des dix ans de « forums sociaux », il montre comment la résistance « antisystémique » des altermondialistes débouche aujourd'hui sur une alternative concrète au néolibéralisme, celle de l'égalité d'accès pour tous aux droits fondamentaux. Il interroge les deux questions stratégiques majeures posées au mouvement : le rapport au pouvoir et au politique ; les bases sociales et les alliances de la transformation sociale, écologique, politique et culturelle. Et il insiste sur les opportunités ouvertes par la crise pour articuler pratiques alternatives locales et politiques publiques nationales, afin de permettre l'émergence de grandes régions solidaires et, demain, d'un nouveau système international.

UNE STRATÉGIE ALTERMONDIALISTE, Gustave Massiah,
LA DÉCOUVERTE, 324 PAGES, 18,50 EUROS

LEXIQUE PAROLES, LAPSUS ET RITUELS

Le double serment d'Obama, les paroles de sorcellerie, le lapsus d'Eric Besson, les joutes verbales, les phrases historiques du général de Gaulle, les slogans des défilés ou encore la langue du troisième Reich... Voilà quelques-unes des manifestations du pouvoir des mots qui sont analysées ici. Livre politique de linguiste, cet ouvrage s'adresse à un public large concerné par les usages et les mésusages des mots et des discours : travailleurs sociaux, militants associatifs, syndicalistes ou politiques, enseignants, étudiants, etc. Il comporte onze chapitres autonomes qui tous débutent par un récit mettant en scène une situation sociale et historique où la puissance propre des mots s'exerce. Josiane Boutet s'y oppose aux conceptions technocratiques de la communication largement dominantes aujourd'hui, qui considèrent le langage comme un simple outil de transmission d'informations. Elle met en évidence l'action propre des mots, aussi bien dans l'économie psychique des sujets que dans les luttes sociales.

LE POUVOIR DES MOTS, Josiane Boutet,
LA DISPUTE, 194 PAGES, 14 EUROS.

FEMMES LES ODYSSÉES BARBARES

Le nombre de femmes qui tentent d'émigrer vers les pays riches augmente sensiblement depuis le début des années 1990. Mais la littérature qui leur est consacrée se structure autour d'une distinction et d'un silence. La distinction est fondée sur l'opposition, infiniment problématique, entre une migration forcée et une migration volontaire. Le silence réside dans le fait que la violence et les persécutions ne sont envisagées que dans le pays d'origine ou le pays d'accueil. Jamais lors du voyage interdit. La question de la reconnaissance de ces violences spécifiques, de la protection de ces femmes – pendant et après leur voyage – et des dispositifs juridiques et politiques nationaux et internationaux qu'elles nécessitent se fait aujourd'hui plus nécessaire que jamais. L'auteur nous propose des réflexions et des réponses originales pour comprendre et combattre ces violences et ces dénis d'humanité.

DE LA VIOLENCE À LA PERSÉCUTION, FEMMES SUR LA ROUTE DE L'EXIL,
Smaïn Laacher,
LA DISPUTE, 172 PAGES, 12 EUROS.

**J'assure
mon auto**

sans
mettre
mes
idées
au garage

Votre vote est notre force

**Élisez vos représentants
du 25 février au 13 mars 2011**

www.macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.



CLASSE VOYAGEUR : notre classe économique
avec boissons à volonté, menus au choix, glaces,
films, séries TV, musique, jeux vidéo, journaux et magazines,
1001 distractions tout au long du vol
pour FAIRE DU CIEL LE PLUS BEL ENDROIT DE LA TERRE.

AIRFRANCE 

* BEYONCÉ ENVOI

AIRFRANCE KLM

airfrance.fr

